

6558

REPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DU  
DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

---

**RAPPORT ANNUEL**  
**1969**

---

82

MINISTÈRE DE LA FAMILLE ET DU  
DEVELOPPEMENT  
COMMUNAUTAIRE

---

RAPPORT ANNUEL

\_\_\_\_\_ 1969 \_\_\_\_\_

---

# S O M M A I R E

## INTRODUCTION

### Service de l'Education de la Promotion Sociales

#### A. Service de l'Education Sociale

- a. Bureau de l'action sociale pour la promotion de la femme rwandaise P. 1
- b. Bureau de l'animation et alphabétisation P.14
- c. Bureau de la jeunesse p.21

#### B. Service de la Promotion Sociale

- a. Les coopératives p.24
- c. Logement p.30
- d. Bureau du CHAR p.32
- e. Bureau de l'Assistance aux nécessiteux p.34

### Service du Travail et de la Sécurité Sociale

Considération générales

p.38

p.44

## I N T R O D U C T I O N

Durant l'année 1969, les différents services du Ministère de la Famille et du Développement Communautaire ont continué et renforcé leurs activités.

Comme nous l'envisagions, dans notre rapport de l'an dernier, notre action s'est portée, cette année, sur l'amélioration quantitative et qualitative de la compétence du personnel. Ainsi, pour l'Action Sociale pour la Promotion de la Femme, les sortantes de la 2ème promotion d'assistantes sociales sont venues renforcer les cadres existants, elles travaillent aux centres sociaux de préfecture et aussi à la formation des Monitrices communales dont les sessions s'ouvriront au début de 70.

Pour les services d'Animation et d'Alphabétisation, 35 animateurs et animatrices oeuvrent dans les services depuis le début de l'année, ils essaient de susciter et d'encourager les gens à se grouper pour travailler ensemble à des micro-réalisations économiques qui répondent à leurs besoins.

Quant à la jeunesse rwandaise, elle a spécialement fait l'objet d'études. Une grande enquête sur les causes de la délinquance juvénile a été menée un peu partout dans le pays pour essayer de découvrir les causes de cette situation et de voir les remèdes possibles. De même, les problèmes de la jeunesse, en général, ont fait l'objet d'enquêtes, de débats entre les responsables des services gouvernementaux et privés (Volontaires du Progrès, AIDR, etc..) nous espérons en 1970, pouvoir présenter un vaste plan d'activités proposer à la jeunesse sans travail qui peuple les collines.

Quant au service des Coopératives, il s'est occupé de l'agrégation de nouvelles coopératives avec tout ce que cela comporte de réunions, recherches, conseils aux nouveaux coopérateurs. La formation d'agents de coopératives agricoles n'a pas été oubliée, une session de formation s'est ouverte pour eux fin 69, ce qui mettra à la disposition de ce service un nouveau personnel en 1971.

Le Service du Travail et de la Sécurité Sociale a continué à préparer les projets de lois et règlements pour améliorer les conditions de travail et de vie des travailleurs, à s'acquitter des obligations découlant de la constitution de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et à participer aux différentes conférences internationales intéressant le domaine du travail, à mettre au point les statistiques et les règlements pratiques qui concernent le travail et la protection du travailleur. Plusieurs agents de ce service ont effectué des stages de perfectionnement soit en Afrique ou en Europe.

Voici, exposés en détail, les activités des divers services du Département.

---

SERVICE DE L'EDUCATION ET DE LA PROMOTION SOCIALES.

A. Service de l'Education Sociale.

a. Bureau de l'Action Sociale pour la Promotion de la Femme Rwandaise

1)- Personnel social au 31 décembre 1969

1° Bureau de la Promotion : 1 licenciée en sociologie et  
2 Assistantes sociales.

2° Préfectures :

Préfectures	Ass. Soc.	Monitrices Sociales	Monitrices de Secteur et animatrices	Monitrices Communales
KIGALI	-	5	9	54
BUTARE	2	8	5	57
GITARAMA	-	8	4	67
GIKONGORO	-	9	2	38
CYANGUGU	1	3	6	52
KIBUYE	-	6	2	42
GISENYI	1	7	5	54
RUHENGERRI	-	5	4	62
BYUMBA	1	4	5	59
KIBUNGO	-	3	4	66
Total	5	58	46	551
en 1968	2	43	37	555

3° - Collaboration avec le secteur médical :

Le Ministère de la Famille et du Développement Communautaire a mis à la disposition du Ministère de la Santé Publique 10 agents sociaux qui oeuvrent dans les centres nutritionnels.

Ce qui donne en tout 680 personnes qui travaillent pour l'Action Sociale pour la Promotion de la Femme Rwandaise, soit :

- 130 unités pour le personnel de cadre, dont 16 femmes mariées
- 114 célibataires.
- 551 unités pour le personnel communal dont 54 femmes mariées
- 497 célibataires.

et

2) Situation et niveau d'études du personnel communal.

Préfectures	Gat. I	Gat. II	Gat. III	Cat. IV.	Total	Mariées.
KIGALI	12	31	9	2	54	1
GITARAMA	22	36	9	-	67	11
BUTARE	11	23	20	3	57	8
GIKONGORO	5	18	14	1	38	1
CYANGUGU	6	28	18	-	52	4
KIBUYE	11	21	10	-	42	8
GISENYI	3	45	6	-	54	6
RUHENGERRI	11	33	10	8	62	8
BYUMBA	7	34	7	11	59	7
KIBUNGO	26	22	18	-	66	-
Total	114	291	121	25	551	54
En 1968	100	214	189	45	555	50

.../...

Préfectures	Secteurs	Communes.
CYANGUGU	Bukunzi	Cyimbogo, Gishoma, Nyakabuye
	Impara	Kamembe, Gisuma, Gafunzo.
	Cyasha	Kagano, Kirambo, Gatara.
	Rusenyei	Gishyita, Gisovu, Gitesi
KIBUYE	Rubengera	Gitesi, Mabanza, Kivumu, Rutsiro
	Budaka-Nyantango	Mwendo, Kagangare
	Bugoyi	Kanama, Rubavu, Rwerere, Nyamyumba
GISENYI	Kanage	Kayove
	Bushiru	Karago, Giciye, Gaseke
	Kigongo	Satinskyi, Ramba, Kibilira
RUHENGERRI	Kigombe,	Kigombe, Kinigi, Nkumba, Kidaho
	Nkuli	Nkuli, Mukingo, Nyakinama, Nyamutera
	Nyarutovu	Nyarutovu, Nkuli, Ndusu, Gatonde
BYUMBA		Cyabingo.
	Gatsibo	Bwisige, Gatsibo, Gituza
	Cyumba	Cyumba, Kivuye
	Buyoga	Cyungo, Buyoga.

Il y a donc cette année 11 secteurs de plus, cela, est dû à l'apport du personnel de l'animation et au fait qu'au Centre Social de préfecture un nouveau secteur a été constitué avec les foyers des communes qui entourent le Centre et c'est un membre de l'équipe centrale qui en assure la supervision.

104 foyers sociaux communaux sont actuellement contrôlés par les Monitrices de secteurs, les autres foyers sont directement supervisés par l'équipe du centre social de Préfecture.

Le nombre de foyers sociaux a un peu augmenté : 15 foyers nouveaux en 1969. Ce sont surtout des foyers de camps militaires et policiers qui ont été créés ou se sont remis à nouveau à fonctionner.

#### 4) Fréquentation dans les foyers.

##### 1° Inscription

Préfectures	Petites filles	Nombre de personnes inscrites		Total
		Jeunes filles	Femmes	
1° KIGALI	1.166	1.695	588	3.449
GITARAMA	2.657	4.527	2.462	9.646
BUTARE	1.058	3.283	1.019	5.360
GIKONGORO	2.029	2.273	861	5.163
CYANGUGU	199	1.483	1.017	2.699
KIBUYE	672	1.700	366	2.738
GISENYI	484	1.119	304	1.907
RUHENGERRI	1.192	2.315	720	4.227
BYUMBA	1.824	2.076	571	4.471
KIBUNGO	1.837	3.117	849	5.803
Totaux	13.118	23.588	8.787	45.463.

##### 2° Fréquences totales annuelles dans toutes les préfectures.

Préfectures	Femmes	J. filles	Pets filles	Total
KIGALI	5.683	46.857	35.671	88.211
GITARAMA	35.339	70.725	46.584	152.648
BUTARE	5.875	37.878	27.703	71.456
GIKONGORO	8.772	27.820	21.472	58.164
CYANGUGU	8.687	20.413	3.248	32.348
KIBUYE	2.993	51.851	11.345	66.189
GISENYI	4.345	17.780	7.335	29.460
RUHENGERRI	7.561	39.096	17.993	64.650
BYUMBA	10.277	57.728	33.539	101.544
KIBUNGO	17.004	77.920	37.173	132.097
Totaux	106.536	448.068	242.063	796.667

3°) Fréquences moyenne par mois

Préfectures	Femmes	Jeunes filles	Pt. filles	Total
KIGALI	927	4.998	2.717	8.642
GITARAMA	3.263	6.423	4.227	13.913
BUTARE	486	3.150	2.310	5.946
GIKONGORO	679	2.608	2.010	5.297
CYANGUGU	1.026	1.919	295	3.240
KIBUYE	244	2.657	944	3.845
GISENYI	395	1.616	666	2.677
RUHENCERI	756	3.910	1.799	6.465
BYUMBA	1.109	5.979	3.030	10.118
KIBUNGO	1.417	6.493	3.097	11.007
<b>Total</b>	<b>10.302</b>	<b>39.753</b>	<b>21.095</b>	<b>71.150.</b>

Il y a donc 71.150 femmes et jeunes filles qui ont fréquenté les foyers sociaux durant chaque mois de l'année.

Au vu de ces résultats, on peut dire que la moyenne des fréquences par préfecture est de :

1.030 femmes, 3.975 jeunes filles, 2.109 petites filles, soit au total 7.115 présences.

4°) Présences moyennes par mois dans les foyers par préfecture.

Préfectures	Femmes	Jeunes filles	Petites filles	Total
KIGALI	23	125	67	215
GITARAMA	59	115	76	250
BUTARE	13	80	85	178
GIKONGORO	27	104	80	211
CYANGUGU	96	61	9	166
KIBUYE	9	98	38	145
GISENYI	16	67	27	110
RUHENCERI	21	108	49	178
BYUMBA	23	139	70	232
KIBUNGO	49	196	93	338
<b>Total</b>	<b>336</b>	<b>1.093</b>	<b>594</b>	<b>2.023.</b>
<b>Moyenne par préfecture</b>	<b>34</b>	<b>110</b>	<b>59</b>	<b>209</b>

Constatations

En comparant les chiffres des fréquences moyennes par mois, avec ceux des années précédentes, on constate que les chiffres sont presque similaires. Il y a eu des changements suivant les préfectures, ainsi la préfecture de Butare a enregistré des chiffres de fréquence très bas dans ses foyers tandis qu'à Kibungo, il y a eu une nette augmentation.

Il y a eu une baisse générale pour la fréquence moyenne car si les présences sont restées stationnaires, le nombre de foyers sociaux a augmenté d'où diminution dans les moyennes de fréquences.

De ces tableaux, on peut également déduire en sachant qu'il y a deux séances par semaine pour chaque catégorie de personnes : qu'à chaque séance dans un foyer social du pays, on trouve en moyenne, 5 femmes, 14 jeunes filles et 7 petites filles; chiffres un peu inférieur à l'an passé qui étaient respectivement 6 femmes, 15 jeunes filles, 9 petites filles

5°) Le Travail sur collines.

On peut estimer à environ 6.000 personnes, celles qui sont touchées par le travail sur les collines. Ce genre d'activité se fait dans les préfectures de :

Kibungo où 18 collines sont touchées par cette action.  
 Ruhengeri 25 collines sont touchées par cette action.  
 Gisenyi 19 Idem  
 Kibuye 11 Idem

.../...

Cyangugu où 8 collines sont touchées par cette action  
 Gitarama où 34 Idem  
 Kigali où 8 Idem

Le travail des monitrices sociales communales a donc touché en 1969 51.463 personnes soit 6.000 pour des cours partiels sur les collines et 45.463 personnes qui sont régulièrement inscrites dans les foyers.

5. ETAT DES BATIMENTS SERVANT DE FOYERS.

Comme chaque année, nous avons à déplorer le mauvais état de plusieurs foyers sociaux, voici successivement pour chaque préfecture la liste des foyers qui demandent des réparations; ceux qui doivent être complètement reconstruits sont soulignés.

Kigali (23 foyers en mauvais état)	Commune Rubungo	Foyer de Remera
	" Kanombe	" de Busanza - Kicukiro
	" Kiyovu	Foyer de Nyamirambo et Gikondo
	" Gikomero	Foyer de Bumbogo et Rutunga
	" Gikoro	Foyer de Bitsibo
	" Mugambazi	Foyer de Kayenzi, Burega
	" Mbogo	Foyer de <u>Nyabuko</u> et Remera
	" Rutongo	Foyer de <u>Jali</u> et Ngili
	" Bumbogo	Foyers de <u>Rushashi, Rukura, Gasiho</u>
	" Tare	Foyers de Nyanzo, Bumba
" Shyorongi	Foyer Shyorongi, Muvumo Rwahi, Muhando.	
GITARAMA (26 foyers en mauvais état)	Commune Mugina	Foyer de Ngoma, Jenda
	" Nyabikenke	Foyer de Rongi et <u>KAMIRANZAGE</u>
	Commune de Bulinga	Foyer de <u>Nyabitare, Kanyanza.</u>
	" Rutobwe	Foyer <u>Cyeza, Shyanda, Butare</u>
	" Taba	Foyer de Bugoba.
	" Musambira	Foyer <u>Gatagara, Rukambura, Byumba</u>
	" Murama	Foyer de Joma
	" Kayenzi	Foyer de Kirwa
	" Tambwe	Foyer de Kanazi, Ntenyo
	" Mushubati	Foyer de <u>Rugarama, Mukanga, Nyabugwiza</u>
BUTARE (19 foyers en mauvais état)	" Kigoma	Foyer de Gasoro, Butare, Rubona, Nyamagana
	" Ntongwe	Foyer de Kinasi
	Commune de Mukura	Foyer de Cyarwa, Mpare
	" Gishamvu	Foyer de Nyumba
	" Kigembe	Foyer de Karama, Murama
	" Ndora	Foyer de Muyira, Gisagara
	" Shyanda	Foyer de Save
	" Kibayi	Foyer de Saga
	" Ruhashya	Foyer de Sheke
	" Maraba	Foyer de Mukoni
	" Muyaga	Foyer de Musha
	" Nyabisindu	Foyer de Nyabisindu, Nyanza
	" Muyira	Foyer de Munyinya
" Ntyazo	Foyer de Ntyazo, Gati	
" Rusatira	Foyer de Rusatira	
GIKONGORO (13 foyers en mauvais état)	Commune de Muko	Foyer de Twiza, Mushubi
	" Musebeya	Foyer de Rugano, Akirabo
	" Rwamiko	Foyer de Mata
	" Mubuga	Foyer de Munini
	" Kivu	Foyer de Mutavu, Bikamba
	" Rukondo	Foyer de Kirambi
	" Kinyamakara	Foyer de Kigoma, Nyarunyinya
	" Nyamagabe	Foyer de Gazoka
" Karama	Foyer de Muyange	

.../...

Préfectures	Commune	Foyer de :	
CYANGUGU (12 foyers en mauvais état)	Kamembe	Foyers de Kamembe	
	Gafunzo	Foyer de Nyamirundi	
	Karengera	Foyer de Nyabitimbo	
	Cyimbogo	Foyer de Mibilizi - Nyakarenzo	
	Gishoma	Foyer de Gishoma	
	Bugarama	Foyer de Nyakaha, Rukunguli	
	Nyakabuye	Foyer de Runyanzovu - Kaboza	
	Kagano	Foyer de <u>Nyakabingo</u>	
KIBUYE (14 foyers en mauvais état)	Kirambo	Foyer de Rangiro	
	Rwamatamu	Foyers de <u>Nkuba</u> , Nyagatare	
	Gishyita	Foyer de Gishyita, Mpembe	
	Gisovu	Foyer de Nyarutagara-Muramba	
	Mwendo	Foyer de Mwendo	
	Kagangare	Foyer de Nganzo, <u>Gisovu</u> -Kagangare	
	Rutsiro	Foyer de <u>Murunda</u>	
	Mabanza	Foyer de <u>Mushubati</u> , Rubengera	
GISENYI (7 foyers en mauvais état)	Gitesi	Foyer de Kayenzi	
	Rwerere	Foyer de Kinyanzovu	
	Kanama	Foyer de Rusongati	
	Karago	Foyer de Iyamuhima, Mwiyanike	
	Gaseke	Foyer de Mwendo, Kinunu	
	Satinskyi	Foyer de Ngolorero	
	Kinigi	Foyer de <u>Nyarugina</u>	
	Kidaho	Foyer de Kagago	
RUHENGERI (13 foyer en mauvais état)	Butaro	Foyer de Muhita	
	Cyeru	Foyer de Mucaca, Kirambo	
	Ruhondo	Foyer de Remera	
	Nkuli	Foyer de Nkuli	
	Nyakinama	Foyer de Kabere	
	Nyamutera	Foyer de Cyanika, Kirambo	
	Ndusu	Foyer de Janja	
	Gatonde	Foyer de Gronde, <u>Karambo</u>	
	BYUMBA (14 foyers en mauvais état)	Rubona	Foyer de Rubona, Nyakenke
		Kinyami	Foyer de Nyamigoga, Mugiri, Gicumbi, <u>Gisiza</u>
Cyungo		Foyer de <u>Kinihira</u>	
Gituza		Foyer de <u>Gituza</u> , Mugeru, Gacuba, <u>Nyagasiga</u>	
Gatsibo		Foyer de Gatsibo, <u>Rwempasha</u>	
Cyumba		Foyer de Cyumba	
KIBUNGO (13 foyers en mauvais état)	Rusumo	Foyer de Kabare	
	Rukira	Foyer de Rurama	
	Birenga	Foyer de <u>Kibungo</u> , <u>Butama</u> -Sakara	
	Rutonde	Foyer de Sibagira	
	Muhazi	Foyer de Nsinda	
	Rukara	Foyer de Karubamba, Rwimishinya, Nyagahandagaza	
	Kabarondo	Foyer de Kabarondo, Nkamba, Bisenga.	

Il y a donc :

- 129 foyers à réparer
  - 24 foyers à reconstruire complètement
- soit 153 foyers en mauvais état et qui ne peuvent remplir leur rôle. Ce chiffre est plus important que l'an passé (124 en 1968). Sur ce point donc, pas d'amélioration bien que certains foyers ont été rénovés, ainsi en préfecture de Byumba il y avait l'an passé 21 foyers en mauvais état, cette année 14 seulement; mais pour les autres préfectures, il y a un statu quo ou une détérioration plus grande. 353 foyers existants, il y a donc 153 soit 43 %, qui ne peuvent pas remplir convenablement leurs fonctions, soit parce que les activités du foyer doivent être interrompues en saisons de pluies (les toits laissant passer l'eau), soit qu'ils ferment si mal que le matériel ne peut y être entreposé à cause des vols.

.../...

6) Les visites à domiciles.

Parmi, les activités du foyer, les visites à domicile occupent une place de choix, voici par préfecture le nombre de familles qui ont reçu la visite des monitrices communales.

Préfecture	Nombre de familles visitées	Remarque
KIBUNGO	2.530	Idem
BYUMBA	1.631	Idem
RUHENGERRI	2.950	Idem
GISENYI	2.550	Idem
KIBUYE	1.718	Idem
CYANGUGU	633	Idem
GIKONGORO	2.193	Idem
BUTARE	1.707	Idem
GITARAMA	4.587	Idem
KIGALI	1.525	Idem

Au total : 22.024 familles qui ont été visitées en 1969. On peut espérer que ces visites auront à la longue une action bénéfique car, les contacts individuels sont les moyens les plus efficaces de connaître les besoins réels des familles, besoins dont le service social s'efforce de satisfaire.

Les buts de ces visites sont les suivants :

- Encourager les femmes et filles à venir au foyer soit quand le foyer n'est pas très connu ou que l'absentéisme devient fréquent - connaître ce que les filles et femmes attendent du foyer.
- aider les familles à résoudre leurs difficultés au point de vue de la santé: les encourager à fréquenter les consultations pré-natales, de nourrissons, le dispensaire, etc...
- voir si les familles mettent en application les instructions données dans les foyers en ce qui concerne les jardins potagers, le bricolage, la cuisine, etc... et refaire éventuellement la préparation avec la femme chez elle.
- soutenir par les visites, les campagnes lancées par le foyer.

En préfecture de Cyangugu, les visites à domicile ont fait l'objet d'un programme spécial. Il avait été demandé, en début d'année, aux monitrices de chaque foyer de choisir quelques familles et d'avoir avec elles des relations suivies de manière à ce que ces familles elles-mêmes puissent avoir une influence sur leur entourage par leur comportement modèle. Ces familles étaient particulièrement encouragées à avoir une maison propre, un jardin potager, des enfants en bonne santé.

7) Les Réunions de populations

Leur fréquence

Préfecture	Nombre de réunion	Nombre d'auditeurs	Objets.
KIGALI	38	Entre 200 et 700	Hygiène culture des légumes.
GITARAMA	58	" 400 et 2.500	Alimentation
BUTARE	62	pas de renseignements	Rôle du foyer
GIKONGORO	30	Entre 100 et 350	Rôle du Foyer
CYANGUGU	96	" 300 et 6.200	Hygiène lutte contre les maladies.
KIBUYE	20	" 20 et 80	Utilité du foyer
GISENYI	31	" 115 et 500	Idem
RUHENGERRI	58	" 75 et 250	Idem
BYUMBA	44	pas de renseignements	Hygiène
KIBUNGO	37	pas de renseignements	Idem

x La commune de Nyakinama seule en a fait 27.

Les réunions de population ont souvent eu pour objet de lancer un thème de campagne (hygiène de l'habitat, etc..) ou faire connaître un nouveau service de la commune: foyer, centre nutritionnel, coopérative, etc... L'objet de ces réunions est encore trop souvent centré sur l'utilité du foyer comme les autres années, mais les causeries sur l'hygiène, sur l'amélioration de l'habitat, etc.. commencent à faire partie du programme des réunions de populations qui sont des occasions tout indiquées pour faire comprendre l'importance des mesures à prendre en commun pour améliorer le bien-être général.

.../...

### 8) Les expositions.

Comme chaque année, la fête du 24 juillet anniversaire de l'instauration de l'Action Sociale pour la Promotion de la Femme Rwandaise, a été marquée par des expositions et des fêtes dans presque tous les foyers sociaux du Pays. Le jour même aux centres de préfectures a eu lieu une exposition générale des objets exécutés dans tous les foyers. Toutes les personnalités de la région étaient invitées. Pour la première fois cette année, cette fête a été "un jour férié" pour tout le personnel de l'Action Sociale et nous espérons qu'à partir de l'an prochain cette fête deviendra celle de toute la famille et sera considérée comme une fête nationale.

Ces expositions ont surtout comme but de montrer les réalisations faites par les filles et femmes qui fréquentent le foyer et ainsi de mieux faire connaître les activités faites dans les foyers à la population toute entière. Ces expositions sont aussi d'excellents moyens d'écouler les objets faits au foyer et qui ne sont pas encore vendus.

### 9) Les Jardins et l'Élevage.

Autour des trois quarts des foyers sociaux est adjoint une petite parcelle qui sert de terrain de démonstration aux cultures potagères, arbres fruitiers. Ici, et là, il y a quelques cultures industrielles: arachides dans la préfecture de Kibungo, caféiers dans la préfecture de Gisenyi, orge dans la préfecture de Byumba.

Il y a quelques embryons de fermes où l'on élève poules et lapins : 2 dans la préfecture de Byumba, 3 dans les centres de secteur de Gikongoro.

### 10) L'Alphabétisation

Préfectures	Nombre de personnes inscrites	Nombre de Personnes ayant appris à lire et à écrire 1969.
KIGALI	469	387
GITARAMA	560	207
BUTARE	516	218
GIKONGORO	1.802	586
CYANGUGU	47	13
KIBUYE	288	72
GISENYI	1.671	793
RUHENGERRI	2.500	474
BYUMBA	283	109
KIBUNGO	1.992	716
Total	10.128	3.575.

Les chiffres cités sont ceux des personnes qui fréquentent ce cours au foyer social. L'alphabétisation ne se fait pas encore partout :

- par manque de compétence du personnel en fonction
- par manque de matériel adéquat
- parce que cela ne répond pas au désir des gens.

Il existe d'autres services qui s'occupent également d'alphabétisation surtout en faveur des hommes. Quand cela est possible, il y a entr'aide entre ce personnel et celui des foyers : les alphabétiseurs viennent donner des cours au foyer ou bien le foyer social envoie chez l'alphabétiseur les personnes désireuses d'apprendre à lire et à écrire.

Pour les foyers sociaux, sur le nombre total de personnes qui fréquentent ce cours, soit 10.128, les tiers, soit 3.575 a appris à lire et à écrire durant l'année 1969.

### 11) Les Pre-Coopératives.

Diverses réalisations ont été faites cette année dans ce domaine et c'est ainsi que le Ministère a aidé spécialement :

- l'atelier de couture de Kigali en fournissant un local, un petit matériel de base est mis à la disposition des coopératives une personne apte en couture pour assurer la direction.

.../...

- le groupement de jeunes de Cyimbogo (Cyangugu) qui s'occupe d'extraire du jus de marakuja et de le mettre en bouteille. De très nombreuses démarches ont été faites pour que cette activité puisse se développer, mais sans obtenir de résultats satisfaisants, hélas !!....

Dans chaque préfecture, le personnel social soutient surtout sur le plan de l'organisation des petits groupes de jeunes filles ou femmes qui travaillent ensemble à une quelconque production, par exemple :

- A Cyangugu, autour de l'activité d'extraction du jus de marakuja, les gens des environs notamment des petits groupes de jeunes filles s'occupent de la fabrication du jus de marakuja..
- Dans la même préfecture, des petits groupes de femmes s'unissent pour cultiver des légumes, tenir un atelier de couture pour la vente locale.
- à Gikongoro, 3 petits groupes de jeunes filles et femmes s'occupent de la confection de vêtements d'enfants, de perlage et vannerie avec plus ou moins de succès.
- à Gitarama, un groupe de filles et femmes, issu du foyer de Nyamabuye continue des activités de broderies, perlages, Des difficultés ont surgi nombreuses durant cette année car les membres se sont estimés moins payés et cela à cause des objets finis non-vendus qui immobilisaient le petit capital. L'atelier continue avec moins de membres et ne fait que des objets sur commande.
- dans la même préfecture, ~~Commune~~ de Kigoma, a commencé avec l'aide des autorités communales un petit atelier de vêtements d'enfants et de femmes. Après un an d'existence la commune a demandé le remboursement de la somme avancée l'atelier a pu le faire mais doit, fin 69, recommencer avec presque pas d'argent en caisse. Des membres se sont déjà retirés.
- A Kigali, au Centre de Préfecture, depuis mai 69, existe un petit groupe de jeunes filles qui se spécialise dans la broderie: nappe de table surtout. Les débouchés semblent assez intéressants parce qu'à proximité d'une ville.?
- Dans d'autres secteurs de la préfecture, des petits groupes de femmes s'occupent de culture des légumes et s'occupent un peu de l'élevage de poules et lapins.

Ces petites précoopératives souffrent de plusieurs difficultés dont les principales sont :

- 1) le manque de technique professionnelle qui fait que les objets finis ne sont pas toujours bien achevés donc difficulté à les vendre.
- 2) un manque d'un fonds de roulement suffisant pour permettre d'acheter un minimum de matériel de base
- 3) un manque de compréhension d'esprit coopératif qui entraîne les membres à se retirer dès que leur profit personnel leur semble insuffisant.

## 12) Les Sessions de Recyclage.

Pour diverses raisons: mutation du personnel campagne électorale dans les communes, etc.. les sessions de recyclages au nombre de deux en général chaque année, n'ont pas pu se faire normalement.

Les préfectures de Kigali, (1 secteur), Cyangugu, Gisenyi, Ruhengeri ont fait de très courts recyclage, de trois, quatre jours une fois en 1969. La préfecture de Kibungo a pu, elle, recycler tout son personnel pendant une dizaine de jour. Les autres préfectures n'ont pu entreprendre aucun recyclage pour les raisons citées plus haut.

Tout sera mis en oeuvre pour qu'en 1970, cet aspect du service soit réalisé car il est vraiment important que les monitrices sociales communales soient soutenues, tenues au courant de l'évolution du service, qu'elles apprennent ou approfondissent de nouvelles techniques.

Il n'y a pas eu non plus de recyclage pour le personnel des cadres.

## 13) Collaboration avec d'autres services.

La collaboration de l'Action Sociale pour la Promotion de la femme est surtout avec tous les services administratifs (ministères, préfectures, administration communale). Ces derniers, en général, aident à tous les échelons le service social à atteindre ses objectifs.

La collaboration est plus grande avec le secteur médical, presque tous les dispensaires et quelques hôpitaux acceptent que les monitrices de secteur ou communales viennent faire des causeries éducatives aux femmes qui attendent leur tour aux diverses consultations médicales. Ces causeries sont écoutées avec intérêt surtout si elles sont appropriées, par exemple, aux femmes enceintes on parlera de la grossesse (hygiène, alimentation), aux jeunes mamans, on parlera de la bonne manière de servir son enfant, etc...

L'efficacité de ces causeries ne peut malheureusement être appréciée car les monitrices sociales ne peuvent pas suivre de près toutes les femmes qui fréquentent le dispensaire ou l'hôpital.

Actuellement, le service de l'Action Sociale a mis à la disposition des centres médico-sociaux une assistante sociale et neuf monitrices sociales et compte continuer sa collaboration en ce sens.

De même, une collaboration se fait entre le personnel social et les agronomes de préfecture et de secteur. Ceux-ci appuient de leurs conseils techniques les campagnes lancées en faveur de la compostière familiale ou des jardins potagers et vont encourager les femmes lors de leurs tournées en collines.

#### 14) La Supervision de foyers sociaux.

Les directrices de préfecture ont pour mission de visiter régulièrement les foyers communaux, une fois tous les trois mois pour les foyers englobés dans les secteurs, une fois par mois pour les autres. Cette année, ce programme n'a pas été possible à réaliser surtout parce que les déplacements n'ont pu se faire faute de véhicule ou d'argent pour les faire rouler. Par exemple à Kibungo, la directrice n'a pas pu visiter que 5 foyers de sa préfecture et une seule fois.

L'inspectrice des foyers sociaux a effectué une supervision générale dans toutes les préfectures en janvier-février 1969, elle a visité tous les centres sociaux de préfecture et de secteur.

Elle a également visité beaucoup de foyers communaux contacté les monitrices communales, les femmes et les filles qui fréquentent le foyer avec lesquelles elle a discuté de plusieurs questions (matériel, activités du foyer à développer, etc..). Suite à cette discussion, beaucoup de problèmes ont été soulevés certains ont été résolus sur place, d'autres soumis.

- soit aux autorités communales (amélioration des locaux, équipement du foyer, questions relatives à la comptabilité du foyer, visites d'encouragement, etc..)
- soit aux autorités préfectorales pour les sensibiliser à leur action de soutien et de collaboration.

En plus, de cette tournée générale, l'Inspectrice s'est rendue plusieurs fois au cours de l'année dans les centres sociaux de préfecture et de secteur pour discuter et applanir des difficultés d'organisation des services, de mutation du personnel, de remise-reprise etc...

#### 15) Réunion du Personnel Social

##### A l'échelon ministériel

En avril 1969, une réunion des directrices des centres sociaux a eu lieu de même en juillet, une autre rencontre s'est tenue à Kigali à laquelle étaient invitées les directrices et les secrétaires comptables de chaque préfecture.

Lors de la première réunion qui a duré trois jours, il a été discuté :

- des problèmes de refonte de programme de formation des monitrices communales.
- du projet de concours de comptabilité familiale
- de la création de foyers modèles dans les centres sociaux et de secteur.
- de l'utilisation du matériel donné par "Miscreor"
- de l'adaptation du programme des foyers sociaux aux besoins de la population.
- de la création et de la promotion d'ateliers artisanaux.
- de l'enquête sur l'Evolution de la Famille Rwandaise.

.../...

En juillet, les Directrices et les secrétaires-comptables des foyers sociaux se sont à nouveau réunies pour préparer la journée du 24 juillet fête de l'Action Sociale et pour examiner l'application des problèmes d'ordre matériel (répartition et utilisation du matériel, comptabilité coréale, etc..)

#### A l'échelon de chaque préfecture.

Dans toutes les préfectures, il y a eu des réunions de travail fréquentes pour le personnel en fonction, soit entre la directrice et ses monitrices de secteur (1 fois tous les trois mois), soit entre la monitrice de secteur et les monitrices communales (1 fois par mois). Ces réunions ont surtout comme but de faire le point de la situation, d'informer et pour les monitrices communales, d'être formées pour appliquer et adapter le programme.

Ces échanges sont en général fructueux, mais tout le personnel ne peut pas toujours y participer faute de moyens de locomotion pour se rendre à ces réunions.

#### 16.) Stages et représentations du service à l'Etranger.

Durant l'année 1969, deux monitrices sociales ont eu l'occasion de faire un stage de perfectionnement en Israël sur les méthodes de nutrition appliquée pendant une période de 6 mois.

Lors du Séminaire des Femmes de l'Afrique de l'Est qui s'est tenue à Kampala en juin dernier, deux femmes ont représentés le Rwanda à ces journées d'études.

Au Séminaire sur la Participation Populaire au Développement qui s'est tenue à Nyamey en février, une femme a représenté le Ministère de la Famille et du Développement Communautaire.

En juin - juillet 1969 une Assistante sociale a participé au Congrès mondial des Femmes à Helsinki (Finlande), puis à l'Assemblée Mondiale de la Paix à Berlin-Est et à la Rencontre des Femmes Soviétiques avec différentes organisations féminines d'autres pays à Moscou.

Au Congrès Régional des Femmes et Mères d'Afrique qui s'est tenu à Lomé (Togo) en septembre 1969, deux assistantes sociales ont représenté le Rwanda.

Il est à souligner que pour la première fois cette année, les délégations rwandaises à ces diverses manifestations étaient parfois composées de femmes mariées et mères de famille. Cela constitue un grand encouragement pour les femmes rwandaises qui désirent assumer des responsabilités de plus en plus importantes au sein de la Société actuelle.

#### 17.) Les Emissions à la Radio

Le nombre de postes de radio est encore restreint dans le pays, c'est seulement un petit nombre de femmes et de jeunes filles qui bénéficient de causeries éducatives.

Ces émissions sont données deux fois par jour et sont assez suivies. Les désirs dans ce domaine se manifestent afin que :

- l'heure de l'émission soit plutôt vers 13 h. et après 19 h., heures où les femmes sont rentrées chez elles et sont moins occupées par les travaux ménagers.

- que les sujets puissent être repris dans les foyers c'est à dire qu'ils soient publiés et fassent l'objet de causerie-débats au foyer.

Ce désir sera sans doute réalisé l'an prochain, nous comptons reprendre en brochure les principales causeries données à la radio.

- que les sujets soient variés et se fassent sous forme d'interviews pour les rendre plus vivants.

- les femmes souhaitent également avoir des nouvelles des femmes des autres pays.

Ce service est handicapé par :

- le manque de personnel compétent

- le manque de matériel ; Tous les enregistrements se font dans l'immeuble de la Radio Nationale avec les appareils de ce service. Les possibilités d'interviews sont très limitées.

#### Constatations Générales.

##### 1° Amélioration sur le plan matériel

Tous les centres de préfecture ont reçu un apport en matériel casseroles, tissus, coton, etc.. durant l'année 1969.

.../...

Tous les foyers communaux ont déjà bénéficié ou vont bientôt recevoir ce matériel. Mais il est malheureux de constater que ce matériel n'a pas toujours été bien employé :

- ainsi, on donne du matériel d'alphabétisation là où la monitrice ne sait pas donner le cours correctement.
- le tissu distribué pour augmenter le fonds de roulement a été donné aux femmes ou transformé en modèles invendables.
- certains foyers communaux n'ont pu recevoir de matériel parce que le local était dans un tel état de délabrement qu'on ne savait rien mettre à l'abri.
- toutes les préfectures ont eu un véhicule à leur disposition durant l'année 69 mais le mauvais entretien a entraîné une usure anormale et des dépenses d'essence et de réparations exagérées.

### 2°) Le programme.

Le but du programme des foyers sociaux établi en 1966 est de donner aux monitrices communales un schéma type d'activités qui leur permet d'enseigner aux femmes toutes les techniques nécessaires pour améliorer leur vie courante en respectant leur désir de progression; ce qui fait que le programme proposé par le Ministère, est seulement indicatif et fait appel à l'ingéniosité de chaque Monitrice sociale compte tenu de sa connaissance du milieu et des désirs ressentis de l'adapter aux mieux à la réalité locale.

### 3°) Les principales difficultés rencontrées par l'action des foyers sociaux

1- Incompréhension des certaines autorités communales qui se traduit par : - Locaux malsains ou non réparés, comme nous l'avons vu plus haut, 43 % des foyers ont des locaux inadéquats.  
- Insuffisance du traitement des monitrices communales ou alors irrégularité de celui-ci pour le payement.  
- manque de fonds de roulement.

2- Le manque de compétence des monitrices communales qui a pour conséquence un certain baclage des leçons données, la tendance à se limiter à des activités monotones peu développées freinant ainsi la fréquence des participations. Dans les chiffres que nous avons mentionnés plus haut, on a constaté que les inscriptions et les fréquences sont stationnaires depuis deux ans malgré que le nombre de foyers a augmenté.

3- On constate aussi que malgré la quantité de subsides et matériel envoyé par le Ministère en 1969 et qui sont :

- le total des salaires pour le personnel des cadres s'élèvent à plus de 5 millions.
- l'entretien des véhicules (chauffeurs, essence, réparation, etc... a monté à deux millions et demi.
- on a acheté du matériel divers avec le fonds Misereor pour une somme de plus de 5 millions.

Tout cela n'a pas apporté l'amélioration souhaitée puisqu'on constate une stagnation générale du service.

### 2°) Proposition.

1- Pour la Formation Apporter toute l'aide possible aux deux centres de formation de Monitrices sociales communales qui vont s'ouvrir à Butare et Gisenyi de manière à avoir des monitrices **bien** formées qui rehausseront le niveau des foyers. Cette aide devrait se manifester par la mise à la disposition de ces deux centres d'un personnel qualifié et de moyens matériels adéquats.

#### 2- Pour le personnel des cadres en fonction.

a) l'affecter à des endroits où son efficacité est prouvée. Ne pas maintenir des secteurs où les monitrices sociales ne peuvent pas superviser les foyers qui leur sont confiés, faute de moyens de déplacement.

b) ne maintenir que les éléments dynamiques du service.

Bon nombre de monitrices sociales ne voyant dans le fait d'être fonctionnaire qu'une place de "tout repos".

3- Ne maintenir que les foyers communaux qui progressent, où le personnel est compétent, où l'autorité communale et la population soutiennent l'action sociale et le manifeste.

- par le paiement régulier des salaires aux monitrices
- par l'entretien des locaux du foyer
- par l'octroi d'un petit matériel de base et d'un fonds de roulement suffisant.
- par des présences nombreuses et actives des femmes.

.../...

Là où ces conditions ne sont pas réunies, le foyer au lieu d'être un centre actif de développement, devient un poids mort qui n'a plus sa raison d'être.

- 4 Procédure

Pour que ces propositions se réalisent, il faudrait que des délégués du Ministère de la Famille et du Développement Communautaire puissent aller dans chaque préfecture pendant un certain temps pour examiner avec les autorités locales (préfet, directrice des foyers, autorités communales) les possibilités de rénover les foyers et leur personnel dans le sens défini plus haut.

De même, le Département va encourager à l'échelon des communes ou des secteurs, une action globale de développement, de manière à ce que les foyers soient un des éléments de cette action et une cellule de base du développement communautaire. Pour cela, le foyer ne doit pas rester isolé, il doit susciter la collaboration ou participer à toute action qui existe déjà et qui a pour but de créer sur le plan régional entre tous les services (animation, agriculture, médico-social, etc..) un plan de développement global.

---

b Bureau de l'Animation et de l'Alphabétisation.

1° TOURNEE D'INSPECTION DES CENTRES D'ANIMATION ET D'ALPHABETISATION:

Au cours de l'année 1969, une seule tournée a été organisée et avait pour but principal de voir le fonctionnement des Centres d'Animation et d'Alphabétisation en milieu rural et s'assurer de la véracité des statistiques que les centres d'alphabétisation envoient.

Suite aux difficultés budgétaires, on n'a pas pu organiser d'autres tournées d'animation à travers toutes les communes du pays, aussi on s'est consacré au travail de bureau et à la mise au point de divers projets pour l'année 1970.

2° EMISSION SUR LE DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE.

Comme les années antérieures, le Bureau chargé de l'Animation et de l'Alphabétisation en milieu rural a assuré régulièrement les émissions sur le développement communautaire. Ces émissions ont lieu tous les samedis de 17 heures 30 à 17 heures 45.

Les émissions sur le développement Communautaire ont pour but principal d'expliquer à la masse rurale, comment celle-ci peut parvenir à améliorer son standing de vie et à participer démocratiquement au développement de l'économie nationale.

3°- ACTIVITES DES ANIMATEURS ET ANIMATRICES SOCIAUX.

Quatre vingt et un animateurs et animatrices sociaux formés au Centre Rwandais de formation des Cadres de MURAMBI et à Butare sont affectés dans quelques communes du pays et ont pour mission de :

- susciter des groupements d'agriculteurs pour l'amélioration des méthodes culturales, commerciales et la promotion de leur bien-être social en général
- créer et animer des groupements et associations précoopératifs de tous genres.
- convaincre la population de la nécessité de savoir lire et écrire et dispenser des cours d'alphabétisation de base
- Soutenir et consolider les groupes coopératifs existant dans chaque secteur de leur ressort.
- résoudre avec la population les problèmes qui se posent à elle dans la vie quotidienne et cela en collaboration avec les autorités politiques, administratives et les autres services techniques.
- diffuser par leur exemple et tous les moyens de Mass-Média à leur disposition les idées de progrès et d'épargne afin de réduire les couts sociaux d'une société en mutation.
- Enfin organiser les structures d'accueil pour la jeunesse non scolarisée en vue de limiter l'exode rural d'éléments dynamiques et ainsi leur permettre de s'épanouir d'une façon digne dans le monde rural.

4°- EFFECTIFS DES ANIMATEURS ET ANIMATRICES SOCIAUX PAR PREFECTURE ET PAR COMMUNE

<u>PREFECTURE</u>	<u>COMMUNE</u>	<u>NOMBRE</u>
KIGALI	1° GIKOMERO	2
	2° KANOMBE	2
	3° RUBUNGO	1
	4° RUTONGO	2
	5° MUGAMBAZI	1
	6° RUSHASHI	1
	7° GIKORO	1
GITARAMA	1° BULINGA	2
	2° TABA ET RUNDA	1
	3° MASANGO	2
BUTARE	1° MUKURA	2
	2° MBAZI	1
	3° NDORA	1
	4° KIGEMBE	1
	5° GISHANVU	2
	6° NTYAZO (Paysanat)	1
	7° NDORA	1
	8° NYABISINDU	1

<u>PREFECTURE</u>	<u>COMMUNE</u>	<u>NOMBRE</u>
GIKONGORO	1° RWAMIKO	2
	2° MUDASOMWA	2
	3° MUKO	1
CYANGUGU	1° NYAKABUYE	2
	2° BUGARAMA	1
	3° KACANO	1
	4° GISUMA	2
	5° CYIMBOGO	1
KIBUYE	1° RWAMATAMU	2
	2° GISHYITA	1
	3° GITESI	2
	4° MABANZA	2
GISENYI	1° NYAMYUMBA	2
	2° RUBAVU	3
	3° KANAMA	2
	4° GICIYE	1
	5° SATINSKYI	1
RUHENGARI	1° NKUMBA	2
	2° NKULI	1
	3° KIDAHU	2
BYUMBA	1° MURAMBI	2
	2° KIVUYE	1
	3° GATSIBO	1
KIBUNGO	A.I.D.R.	1

5° SITUATION DE L'ALPHABETISATION (PARA-SCOLAIRE) EN 1969.

PREFECTURE KIGALI.

1. COMMUNE KANOMBE.

	<u>INSCRITS</u>	<u>ALPHABETISES</u>
A. Centre de Masaka	- adultes : 138	- adultes : -
	- enfants : 110	- enfants : -
	- total : 248	- total : -
B. Centre de BUSANZA	- adultes : 66	- adultes : 25
	- enfants : -	- enfants : -
	- total : 66	- total : 25

II. COMMUNE RUBUNGO.

A. Centre KINYINYA	- adultes : 15	- adultes : 5
	- enfants : 92	- enfants : 21
	- total : 107	- total : 26
B. Centre REMERA	- adultes : 25	- adultes : -
	- enfants : 17	- enfants : -
	- total : 42	- total : -

III. COMMUNE GIKOMERO.

A. Centre de NDUBA	- Adultes : 12	- Adultes : 5
	- enfants : 7	- Enfants : 3
	- total : 19	- total : 8
B. Centre de RUTUNGA	- Adultes : 16	- adultes : 8
	- enfants : 27	- enfants : 12
	- Total : 43	- total : 20

PREFECTURE DE CITARAMA

I. COMMUNE BULINGA.

A. Centre de GASAVE	! Adultes : 48	! - Adultes : 26
	! Enfants : 4	! - Enfants : 1
	! Total : 52	! - Total : 27
B. Centre de REMERA	! Adultes : 97	! - adultes : 13
	! enfants : 52	! - enfants : 21
	! total : 149	! - total : 34

PREFECTURE DE BUTARE.

I. COMMUNE MUKURA.

A. Centre de NYANZA.	! - Adultes : 42	! - Adultes : 12
	! - Enfants : 85	! - Enfants : 62
	! - total : 127	! - total : 74
B. Centre de CYARWA	! - Adultes : -	! - Adultes : -
	! - enfants : 46	! - Enfants : 19
	! - total : 46	! - total : 19

II. COMMUNE GISHAMVU.-

A. Centre de MUKUCE	! - Adultes : 182	! - adultes : 149
	! - Enfants : -	! - Enfants : -
	! - total : 182	! - Total : 149
B. Centre de KIBINGO	! - Adultes : 53	! - Adultes : 25
	! - Enfants : 63	! - Enfants : 60
	! - Total : 116	! - Total : 85

III. COMMUNE KIGEMBE.

A. Centre de MURAMA.	! - Adultes : 50	! - Adultes : 26
	! - Enfants : 15	! - Enfants : 8
	! - Total : 65	! - Total : 34

IV. COMMUNE NDORA.

AA. Centre <u>BUGARAMA.</u>	! - Adultes : 98	! - Adultes : 20
	! - Enfants : 72	! - Enfants : 12
	! - Total : 170	! - Total : 32

V. COMMUNE MBAZI.

A. Centre de MUTUNDA	! - Adultes : 32	! - Adultes : 8
	! - Enfants : 14	! - Enfants : 6
	! - Total : 46	! - Total : 14

PREFECTURE GIKONGORO

I. COMMUNE RWAMIKO.

A. Centre de GISEKE	! - Adultes : 386	! - Adultes : 107
	! - Enfants : 172	! - Enfants : 99
	! - Total : 558	! - Total : 206
B. Centre de MATA	! - Adultes : 241	! - Adultes : 160
	! - Enfants : 91	! - Enfants : 44
	! - Total : 332	! - Total : 204

PREFECTURE CYANGUGU

I COMMUNE NYAKABUYE.

A. Centre de <u>KABOZA-RUNYA-</u> <u>NZOVU.</u>	! - Adultes : 224	! - Adultes : 152
	! - Enfants : -	! - Enfants : -
	! - Total : 224	! - Total : 152

.../...

B. Centre de NYAKABUYE	! - Adultes : 39	! - Adultes : 17
	! - Enfants : 33	! - enfants : 16
	! - total : 72	! - total : 33

II. COMMUNE BUGARAMA.

A. Centre de MUGANZA.	! - Adultes : 45	! - Adultes : 16
	! - Enfants : 60	! - Enfants : 30
	! - Total : 105	! - Total : 46

PREFECTURE KIBUYE

I. COMMUNE RWAMATAMU.

A. Centre de NDUBA.	! - Adultes : 46	! - Adultes : 7
	! - Enfants : 30	! - Enfants : 10
	! - Total : 76	! - Total : 17

B. Centre de RWAMATAMU	! - Adultes : -	! - Adultes : -
	! - Enfants : 47	! - Enfants : 37
	! - Total : 47	! - Total : 37

II. COMMUNE GISHYITA

A. Centre de GISHYITA	! - Adultes : 11	! - Adultes : 6
	! - Enfants : 93	! - Enfants : 34
	! - Total : 40	! - Total : 40

III. COMMUNE GITESI

A. Centre de KAYENZI.	! - Adultes : 96	! - Adultes : 40
	! - Enfants : 50	! - Enfants : 23
	! - Total : 146	! - Total : 63

B. Centre de JOSI	! - Adultes : 84	! - Adultes : 39
	! - Enfants : 59	! - Enfants : 29
	! - Total : 143	! - Total : 68

IV. COMMUNE MABANZA.

A. Centre de MUSHUBATI.	! - Adultes : 66	! - Adultes : 16
	! - Enfants : 29	! - Enfants : 16
	! - Total : 95	! - Total : 32

B. Centre de NYARUGENGE-GACACA	! - Adultes : 69	! - Adultes : 22
	! - Enfants : 30	! - Enfants : 10
	! - Total : 99	! - Total : 32

PREFECTURE GISENYI.

I. COMMUNE NYANYUMBA.

A. Centre de BUSORO	! - Adultes : 20	! - Adultes : -
	! - Enfants : 5	! - Enfants : -
	! - Total : 25	! - Total : -

B. Centre de BUHOKO	! - Adultes : 52	! - Adultes : -
	! - Enfants : -	! - Enfants : -
	! - Total : 52	! - Total : -

II. COMMUNE RUBAVU.

A. Centre de GACUBA	! - Adultes : 50	! - Adultes : 25
	! - Enfants : 50	! - Enfants : 39
	! - Total : 100	! - Total : 64

B. Centre de RUKOKO	! - Adultes : 50	! - Adultes : 31
	! - Enfants : 30	! - Enfants : 22
	! - Total : 80	! - Total : 53

Centre de RUHENGERRI.	! - Adultes : 78	! - Adultes : 28
	! - Enfants : 40	! - Enfants : 22
	! - Total : 118	! - Total : 50

III. COMMUNE KANAMA

A. Centre de KANAMA.	! Adultes : 55	! - Adultes : 9
	! Enfants : 13	! - Enfants : 4
	! Total : 68	! - Total : 13
B. Centre de KANOMBE	! Adultes : 50	! - Adultes : 21
	! Enfants : 11	! - Enfants : 7
	! Total : 61	! - Total : 28

PREFECTURE RUHENGARI.

I. COMMUNE NKUMBA.

A. Centre de KARANGARA	! - Adultes : 82	! - Adultes : 28
	! - Enfants : 33	! - Enfants : 12
	! - Total : 115	! - Total : 40
B. Centre MAYA - RUKORE	! - Adultes : 182	! - Adultes : 78
	! - Enfants : -	! - Enfants : -
	! - Total : 182	! - Total : 78
C. Centre de GIHETA	! - Adultes : 20	! - Adultes : 12
	! - Enfants : -	! - Enfants : -
	! - Total : 20	! - Total : 12
D. Centre de NKUMBA	! - Adultes : -	! - Adultes : -
	! - Enfants : 26	! - Enfants : 10
	! - Total : 26	! - Total : 10

PREFECTURE BYUMBA

I. COMMUNE RUBONA.-

A. Centre de YARAMBA	! Adultes : 113	! - Adultes : 10
	! Enfants : -	! - Enfants : -
	! Total : 113	! - Total : 10
B. Centre de MULIZA	! Adultes : 118	! - Adultes : 44
	! Enfants : 43	! - Enfants : 23
	! Total : 161	! - Total : 67

II COMMUNE BUYOGA.

A. Centre de RUTABO	! Adultes : 35	! - Adultes : 10
	! Enfants : 53	! - Enfants : 31
	! Total : 88	! - Total : 41
B. Centre de MUTETE	! Adultes : 28	! - Adultes : 14
	! Enfants : 15	! - Enfants : -
	! Total : 43	! - Total : 14
C. Centre de ZOKO	! Adultes : 2	! - Adultes : -
	! Enfants : 24	! - Enfants : 21
	! Total : 26	! - Total : 21
D. Centre de KAVUMU	! Adultes : 4	! - Adultes : 1
	! Enfants : 40	! - Enfants : 22
	! Total : 44	! - Total : 23

III. COMMUNE CYUNGO.

A. Centre RUKOZO-MIYOVE	! Adultes : 621	! - Adultes : 361
	! Enfants : 489	! - Enfants : 185
	! Total : 1110	! - Total : 546
B. Centre de MUTARA-KINIHIRA	! Adultes : 329	! - Adultes : 136
	! Enfants : 288	! - Enfants : 60
	! Total : 617	! - Total : 196

PREFECTURE KIBUNGO.

I. COMMUNE MUHAZI.

A. Centre de GATI	! - Adultes : 30	! - Adultes : 20
	! - Enfants : 30	! - Enfants : 15
	! - Total : 60	- Total : 35

II. COMMUNE KABARONDO

A. Centre de NKAMBA	! Adultes : 75	! - Adultes : 28
	! Enfants : 17	! - Enfants : 5
	! Total : 92	! - Total : 33

III. COMMUNE BIRENGA.

A. Centre de RUHINGA	! Adultes : 27	! - Adultes : -
	! Enfants : 8	! - Enfants : -
	! Total : 35	! - Total : -
C. Centre de KAZO	! Adultes : 75	! - Adultes : 12
	! Enfants : 23	! - Enfants : 5
	! Total : 98	! - Total : 17.

IV. COMMUNE KAYONZA.

A. Centre KAYONZA	! - Adultes : 68	! - Adultes : 21
	! - Enfants : 40	! - Enfants : -
	! - Total : 108	! - Total : 21

V. COMMUNE RUKARA

Centre de RUKARA	! - Adultes : 30	! - Adultes : 18
	! - Enfants : 15	! - Enfants : 2
	! - Total : 45	! - Total : 20

TOTAL DES INSCRITS ET ALPHABETISES PAR PREFECTURE.

<u>PREFECTURES</u>	<u>INSCRITS</u>	<u>ALPHABETISES</u>
KIGALI	525	79
GITARAMA	201	61
BUTARE	752	407
GIKONGORO	890	410
CYANGUGU	401	231
KIBUYE	710	289
GISENYI	504	208
RUHENGERRI	343	140
BYUMBA	2.202	918
KIBUNGO	438	126
Total Général	6.966	2.869.

Au cours de l'année 1969, le nombre de Centres d'éducation populaire s'est vu augmenté de 7 nouveaux centres, actuellement le service compte cinquante centres sur quarante trois de l'an passé. Cette augmentation dépend en grande partie de la bonne compréhension de l'importance de l'animation et de l'alphabetisation par certains leaders politiques et autorités communales qui contribuent efficacement à l'extension de ce service dans leurs communes.

Les animatrices et animateurs sociaux, au nombre de quatre vingt et un depuis leur affectation dans quelques secteurs groupant deux ou trois communes ont entrepris une animation auprès de la masse rurale et dans leur première phase d'activité avaient pour mission; de découvrir les véritables besoins ressentis par la population dans chaque secteur et les possibilités locales pouvant résoudre le problème de développement dans le secteur concerné.

.../...

Pour réussir leur mission, ils doivent se préoccuper de susciter une étroite collaboration entre les cadres administratifs, techniques et politiques existant dans leur zone d'activité.

Dans les secteurs de leur affectation, plusieurs associations ou précoopératives voient le jour et ceci grâce aux efforts déployés par ces agents dans le cadre de l'animation sociale.

Ces associations et précoopératives s'occupent pour la plupart de :

- 1°- l'agriculture, élevage de petit bétail, artisanats, briqueterie, tuilerie, etc..
- 2°- organisation de loisirs pour la jeunesse.

Compte tenu des résultats obtenus après une année de travail il y a lieu de souligner que la population rurale est prête à collaborer pour le progrès de son développement économique et social.

#### 6.- PROJETS A REALISER EN 1970

Le Bureau chargé de l'animation et de l'alphabétisation en milieu rural dans le but d'intensifier et consolider son action, s'assigne les objectifs ci-après pour l'année 1970.

- 1°- Création de Centres pilotes d'animation et d'alphabétisation fonctionnelle dans les plantations et paysannats;
  - 2°- Susciter une collaboration avec les Paroisses dans le domaine de l'alphabétisation des adultes en vue d'obtenir le bénévolat parmi les catéchistes de leur ressort.
  - 3°- Poursuivre l'action des Comités de base de développement, comme c'est l'objectif du MANIFESTE - PROGRAMME N° 4 du M.D.R. PARLEHUTU ADOPTE PAR LE CONGRES NATIONAL, REUNION A BITARAMA LE 7 JUILLET 1969 au n° C. PROGRAMME D'AVENIR, chapitre IX. DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET FAMILIAL.
  - 4°- Faire au moins 2 visites de supervision auprès des animateurs ruraux en vue de les encourager dans leur travail, estimer les résultats acquis et stimuler une plus grande fréquentation des centres d'éducation populaire.
  - 5° - Préparer le recyclage des animateurs ruraux pour 1971.
-

6. BUREAU DE LA JEUNESSE.

L'année 1969 a été pour la jeunesse Rwandaise une année fructueuse au cours de laquelle l'autorité Gouvernementale s'est occupé sérieusement du grand problème que pose notre jeunesse.

D'abord trois réunions interministérielles sur le service civique de la jeunesse se sont tenues en dates du 12 avril 1969 et du 18 juin 1969 en vue de mettre au point les programmes et obtenir la collaboration nécessaire des départements de l'agriculture, du commerce mines et industries, de l'éducation nationale, des travaux publics et de la Famille et du Développement Communautaire.

Ensuite trois réunions interministérielles auxquelles participaient également les représentants de l'A.I.D.R. en date du 1 et du 2 et du 4 avril 1969 ont débattu les problèmes de la jeunesse rurale terminant le cycle primaire. Le résultat à atteindre était de trouver le statut des classes complémentaires pour garçons.

S'est tenu également en date du 27 mars une réunion sur la délinquance juvénile et le banditisme au Rwanda qui a tiré trois conclusions principales:

- les délinquants criminels seront internés dans la maison de jeunes, les vagabonds à Gitagata.
- les mouvements privés de jeunesse doivent exister du moment qu'ils complètent l'action gouvernementale dans ce domaine.
- une enquête sur la délinquance juvénile et banditisme au Rwanda doit être effectuée par le bureau de la jeunesse au Ministère de la Famille et du Développement Communautaire.

1.- PROGRAMME PREVU POUR 1969.

Au début de l'année 1969 un programme annuel a été conçu pour le développement des activités du Bureau en faveur de la jeunesse rurale et urbaine.

Le programme de travail portait sur cinq points résumés ci-après:

1°- Compte tenu de ce qu'il faut pour toute action de développement des cadres compétents, disciplinés et désintéressés qui la supervisent et en canalisent les énergies vers les objectifs fixés au départ, le bureau a retenu comme premier objectif la formation de ce cadre. Les microréalisations des jeunes ruraux en ont besoin d'autant plus que leurs cadres naturels sont guidés dans leur travail par l'empirisme. Malgré leur volonté ferme de faire quelque chose et leur dévouement envers les condisciples jeunes, ils ne peuvent pas donner plus qu'ils n'ont eux-mêmes.

2°- Démarrage de 30 nouveaux centres de jeunes. Tout en continuant à soutenir les différents groupes de jeunes existants, le Bureau en collaboration avec les animateurs ruraux placés dans les secteurs devait créer 30 autres centres coopératifs des jeunes, moyennant 3 nouveaux centres par préfecture.

3°- Pour le problème de la délinquance juvénile, une étude minutieuse devait être faite et une assistante sociale rompue dans ces problèmes devait poursuivre de près l'évolution du problème et proposer des solutions efficaces.

4°- Un mensuel pour la jeunesse rurale lettrée, sous le titre de "RUBYIRUKO RW'U RWANIA" était aussi dans les projets du Bureau.

5°- Quant aux mouvements privés et associations de jeunesse, une réunion rassemblant tous les responsables nationaux et régionaux devait se tenir dans le but d'arriver à une plus grande coordination de l'action sociale économique et culturelle en faveur de la jeunesse Rwandaise.

.../...

## 2. RESULTATS ATTEINTS.

- Les résultats atteints ne sont pas très considérables quoique les carences notifiées dans les activités pratiques ont été suppléées par des études des problèmes des jeunes déscolarisés.

- Les sessions prévues pour la formation du cadre n'ont pas été réalisées faute de budget nécessaire. La même raison a empêché la création de 30 autres centres de jeunesse dans le milieu rural. En suppléance de cette activité, le bureau s'est efforcé de mettre au point une étude générale sur la situation de notre jeunesse, les moyens de les éduquer conformément aux besoins du pays et à leur situation personnelle ensuite de les mettre au travail.

- Une enquête sur la délinquance juvénile et le banditisme au Rwanda avait été prévu et a été effectuée sur tout le territoire de la République. Les principales raisons de la délinquance n'ont pas été trouvées comme on le pensait, dans les familles nombreuses ou désunies, mais plutôt dans les défaillances de l'enseignement et de l'économie nationale.

- Pour l'enseignement, nous savons que la moitié des enfants ne fréquentent pas du tout l'école, qu'un grand nombre de ceux qui commencent se perdent entre la première année primaire et le cycle secondaire.

L'économie rurale n'est pas en mesure d'absorber toute la population paysanne: non seulement elle ne dispose pas de structures artisanales, d'agricoles adaptées mais encore elle ne donne pas à la jeunesse les satisfactions qu'exige la vie du 20ème siècle pour lesquelles la jeunesse est affolée. L'économie urbaine faute de services et d'industries ne peut pas non plus assimiler 1/100 ème de cette jeunesse.

C'est donc là la grande cause de la délinquance à laquelle il faut chercher plus une solution préventive que curative.

Ainsi après l'enquête, les mesures proposées sont de trois ordres :

1) D'abord la création de structures économiques sociales et culturelles d'accueil des jeunes dans le milieu rural. Ces structures sont des microréalisations, ou chantiers de jeunesse où les jeunes peuvent acquérir une formation générale et professionnelle théorique et pratique et bénéficier de loisirs culturels et récréatifs satisfaisants. Ces chantiers doivent devenir dans l'avenir de vraies entreprises qui donneront de l'emploi aux jeunes et adultes ruraux. Ils doivent dès le départ, être pourvus d'un encadrement formé et conscient et se trouver dans un ensemble organisé et bien structuré.

2) La deuxième proposition concerne les vagabonds qui peuplent les centres urbains.

a) Tous les vagabonds et délinquants doivent être internés dans des maisons de redressement ouverts, ensuite les renvoyer chez eux après acquisition d'un meilleur moral pour se reclasser dans les chantiers agricoles ou artisanaux les plus proches de leurs demeures familiales.

3) La troisième proposition intéresse les jeunes criminels qui doivent expier leurs peines par des corvées pénales. La privation de liberté était jusqu'alors la solution pour tous, jeunes et vieux, femmes et jeunes filles, tous pèle mèle dans une même prison. Cette façon de faire est pour les prisonniers plutôt un stage de perfectionnement dans la matière du crime.

Il n'est pas normal que les mineurs soient emprisonnés dans de telles prisons qui déforment plus qu'elles ne redressent. Il faut installer et équiper une prison spéciale pour les mineurs; prison parce qu'on ne peut penser actuellement à une simple maison de redressement qui attirerait plus les jeunes qu'elle ne les repousserait. La prison devra comprendre dans son programme des corvées obligatoires, des programmes éducatifs et récréatifs ainsi que l'éducation professionnelle qui assurera au détenu la facilité de se reclasser dans la société active une fois acquitté.

- La publication d'un mensuel pour les jeunes n'a pas pu être réalisée faute de crédits et de personnel pour ce faire. Seules les émissions de radio diffusées sur les antennes de radio Rwanda durant une heure par semaine assurent ce rôle mais avec moins d'efficacité.

- Une réunion groupant les dirigeants des mouvements et associations de jeunesse avait été projetée. La difficulté budgétaire l'a reculé petit à petit jusqu'à ce qu'elle soit tombée dans l'oubli.

### 3. DIFFICULTES.

La première difficulté d'action du bureau de la jeunesse est le manque de budget pour réaliser son programme. Depuis que ce service existe au sein du Ministère de la Famille et du Développement Communautaire, jamais un budget de fonctionnement ne lui a été alloué. Seuls les salaires du personnel de ce bureau se trouvant chaque année sur l'article de la jeunesse. Il est donc évident que, ne pouvant se déplacer ni financer les activités, le bureau de la jeunesse ne peut pas réaliser tout son programme.

Ensuite, il faut admettre que tout service s'occupant du milieu rural doit avoir du personnel à la campagne pour assurer l'intermédiaire entre le service et la population concernée. Or, le bureau de la jeunesse sans budget ni ce personnel indispensable se trouve dans l'obligation de rester dans la théorie de la bureaucratie improductive. Il est anormal qu'on encourage par radio et par correspondance des microréalisation qu'on ne visite jamais pour leur donner des conseils sur le champ d'action et l'appui matériel nécessaire pour le démarrage.

### 4. PROJETS D'AVENIR.

Ce chapitre est mentionné pour mémoire étant donné que pour l'exercice 1970, ce Bureau de la Jeunesse n'a reçu aucun crédit (même pas pour le personnel du Bureau)

---

B.3. SERVICE DE LA PROMOTION SOCIALE.

1. PERSONNEL.

Au niveau de la Direction, le service a été renforcé par l'affectation à ce dernier d'un inspecteur des coopératives.

2. ACTIVITES

a) Associations coopératives agréées.

1.- 24 Coopératives au 31 décembre 1968, le pays compte au 31 décembre 1969 32 coopératives.

2.- Les nouvelles coopératives agréées sont les suivantes :

- Coopérative Ingandurarugo du BUKONYA, il s'agit d'une coopérative de planteurs de café groupant 368 membres et ayant pour objet "Promotion de la Culture de café".

- Coopérative d'exploitation minière de Mugambazi, cette coopérative extrait, collecte et commercialise le minerai de cassitérite. Elle groupe 10 membres

- Coopérative d'achat et de vente des cultures vivrières de Bugarama (Cyangugu) dont l'objet est de collecter et vendre au meilleur prix les produits vivriers de ses membres. Elle compte 37 membres.

- Coopérative Artisanale de Kigali composée de 7 artisans menuisiers.

- Coopérative de planteurs de pyrèthre de Byumba groupant 5.000 planteurs ayant pour objet l'exploitation en commun du pyrèthre et des produits agricoles connexes.

- Coopérative de planteurs de thé SHAGASHA dont l'objet est l'exploitation en commun d'une superficie d'environ 500 Ha situés dans les vallées de Gatandara et sur les collines de SHAGASHA dans le cadre du Projet FED n° 12.12.011. Elle groupe 503 membres.

- Association coopérative des Eleveurs de Kibuye dont l'objet est d'élever améliorer et vendre le grand et le petit bétail. Elle groupe 36 membres.

- Coopérative d'éleveurs d'abeilles de CYIMBOGO (Cyangugu) dont l'objet est l'exploitation en commun de ruchers modernes. Elle compte 23 membres.

b) Nouvelles coopératives en naissance.

Au nombre de 26 au 30 novembre 1968, les associations coopératives non encore agréées s'élèvent à 62 à la date du 31 décembre 1969.

En ce qui concerne les associations artisanales et mutualistes, aucune augmentation pour cette année.

1° Dans le domaine législatif.

Les activités ont porté sur l'examen des statuts des coopératives qui ont été agréées au cours de cette année et sur l'élaboration des arrêtés d'agrément. On a également rédigé à l'intention des coopératives agréées l'extrait de la loi du 22 novembre portant statut des sociétés coopératives.

2° Dans le domaine de l'Education et de la Formation coopératives.

Ce problème qui est considéré comme le plus important depuis le début de l'indépendance nationale est le plus difficile à décrire, comme le savent tous ceux qui s'occupent d'éducation et de formation coopératives.

Les statistiques ne sauraient signifier grand chose en la matière. Ce qui compte, c'est l'orientation des activités vers l'éducation et l'état d'esprit des responsables du développement coopératif. Cet état d'esprit existe, mais il est dans la plupart des cas difficile d'en juger les résultats qui n'apparaissent que lentement.

Au cours de cette année, le département s'est appliqué, en premier lieu; à poursuivre l'éducation et la formation des agents de la coopération qui constituent le lien permanent et le plus direct avec les coopératives. A cet effet, trois encadreurs coopératifs sont partis suivre un stage en coopération en Israël pour perfectionner leurs connaissances et améliorer ainsi leur rendement.

Le centre de formation des cadres pour Coopératives Agricoles de Kavumu a réouvert les portes à 59 stagiaires en octobre 1969 pour la deuxième promotion. Des réunions de membres des conseils d'administration et des coopérateurs ont fait l'objet d'assistance régulière sur les collines ou sur les chantiers par les agents locaux de la coopération. Ces réunions connaissent un grand succès et il faut espérer qu'elles continueront.

Le département a également utilisé la presse parlée et écrite pour familiariser la population aux idées de coopération en publiant dans le Journal TRAFIPRO des articles sur le mouvement coopératif et en diffusant des causeries éducatives à la radio, chaque semaine.

Des conseils privés ont été de temps en temps donnés en temps opportun à des coopératives qui en avaient besoin.

### 3° Dans le domaine de l'Inspection et de Contrôle Administratif.

L'effort a été porté sur la vérification des rapports mensuels des chefs de secteur sur l'évolution du mouvement coopératif, en ce qui concerne le contrôle administratif.

En ce qui concerne le contrôle comptable, le fonctionnaire chargé de l'inspection des coopératives a pu au cours de cette année effectuer un seul contrôle sérieux, celui de la coopérative ABAHIZI.

Pour d'autres, le contrôle comptable a porté sur l'examen attentif des bilans annuels 68 et des situations semestrielles de juin 1969.

A cette occasion, plusieurs directives objectives ont été données aux gérants.

### 3° Résultats Atteints.

A partir du 31 décembre 1967; le nombre des coopératives augmente constamment. En même temps, les firmes commerciales, tout en continuant à croître fortement, cessent de détecter le monopole dans certains domaines. Le tableau ci-après montre largement l'expansion du mouvement coopératif au Rwanda.

Nombre de coopératives agréées			Nombre de membres		
1967	1968	1969	1967	1968	1969
5	23	29	86.277	87.649	93.633

L'année 1969 présente une importance particulière pour le mouvement coopératif : La majeure partie d'exportation provenant de cultures industrielles appartient au secteur coopératif, à savoir 33 % pour le café, 100 % pour le thé et le pyrèthre.

La croissance actuelle des coopératives démontre que la population a compris les avantages de la coopération et qu'elle s'y intéresse. D'autre part, là où naît une coopérative tous les membres sont disposés à participer activement à son développement et l'esprit de solidarité se manifeste davantage.

Par ailleurs, bon nombre de nos objectifs ont été atteints. En ce qui concerne la participation de l'Etat au capital social des entreprises, coopératives, la coopérative MERA a bénéficié d'une participation de l'Etat pour une valeur de 28000000 F. Cette mesure permet à MERA de disposer rapidement du capital dont elle a besoin pour continuer ses activités.

Une autre mesure à la quelle le Gouvernement a eu recours pour aider le mouvement coopératif, c'est le système de prêts. Par son intermédiaire, la coopérative Sylvo-Agricole de Gisovu-Kibuye a bénéficié d'un prêt de 3.000.000 F. de la part de la Caisse d'Epargne du Rwanda.

.../...

Les trois coopératives de café IMPARA-ABAHIZI et NKORA ont reçu des avances de l'ordre de 20.000.000 francs pour la campagne-café 1969. La coopérative d'achat et de vente de produits vivriers de Bugarama a reçu 1.000.000 francs pour la campagne rizicole de la Banque Nationale.

Des prêts analogues avalisés par le Gouvernement ont été accordés par les Banques privées aux coopératives de thé de MULINDI et SHAGASHA et à celle de pyrèthre de Ruhengeri.

TRAFIPRO a également reçu un prêt de 120.000.000 francs de la Banque de Kigali.

En ce qui concerne l'exonération des taxes, la Coopérative de Thé MULINDI a vu ses taxes ramenées à la valeur zéro pour l'assainissement de sa situation financière.

En ce qui concerne l'utilisation des coopératives pour l'exécution des contrats publics, le Gouvernement a choisi la coopérative Un toit à toi pour l'édification de la pédiatrie à Kigali.

Il a enfin acheté aux coopératives du Mayaga plutôt qu'aux commerçants privés des vivres pour les camps policiers et militaires.

La poursuite de ces mesures permettra d'assurer une protection à l'abri de laquelle les coopératives rwandaises pourront se développer plus rapidement qu'elles ne sauraient le faire si elles étaient exposées sans défenses aux rigueurs de la concurrence ou si elles étaient obligées de ne compter que sur leurs seules ressources en capital.

#### 4. PROBLEMES RENCONTRES.

##### 1° Problèmes de structure.

- Choix des membres : Lors de la création, le choix des membres pose un problème sérieux aux coopératives.

Il a été souvent signalé que les postes étaient attribués à certains membres fondateurs par simple souci de fournir des emplois au plus grand nombre possible d'entre eux sans que soient prises en considération ni l'utilité réelle de ces postes ni les qualifications et l'expérience requises pour les candidats à ces postes.

- Nombre d'adhérents : Quel que soit l'effectif des personnes qui, au départ, s'intéressent à la création d'une coopérative, celui des premiers adhérents est fonction des futures activités de l'entreprise. De celles-ci dépendent le montant du capital initial et par conséquent celui des adhérents nécessaires pour assurer l'exploitation et le fonctionnement général de l'entreprise.

Or on est quelquefois au regret de constater que 7 personnes, sans capital aucun s'autorisent de créer une coopérative qui, finalement ne leur apporte aucun avantage.

- Adhésions ultérieures compte tenu de l'expansion de l'entreprise :

La coopérative doit maintenir ses effectifs au niveau qu'elle a jugé opportun lors de sa création. Toutefois, elle doit accroître le nombre de ses adhérents au fur et à mesure du développement de ses activités. Le groupe initial peut souvent se trouver diminué par suite de décès, de départs ou de démission. Les membres manquants doivent alors être rapidement remplacés.

Que remarque-t-on actuellement, les membres meurent, partent ou démissionnent et aucune coopérative ne pourvoit à leur remplacement ni ne se donne la peine de modifier en conséquence le nombre initial de ses adhérents, ce qui provoque des erreurs dans les rapports officiels, malgré les instructions que le Département ne cesse de leur donner.

##### 2° Problèmes financiers.

La réunion de capitaux suffisants constitue le plus grave problème que rencontrent la plupart des coopératives rwandaises. En effet, dès leur création, de capitaux suffisants sont indispensables pour démarrer.

Lors de la création de la coopérative, peu de futurs membres sont en mesure de faire un apport en capital important, pratiquement dans presque tous les cas, des emprunts, plus ou moins importants, s'imposent. Ensuite, lorsque le matériel d'équipement est déjà acheté, il faut pouvoir disposer d'un fonds de roulement.

Si un prêt facilite la mise en route d'une coopérative, il constitue en même temps un handicap puisque le revenu de l'exploitation doit permettre en même temps d'amortir l'emprunt et d'assurer, au besoin le remplacement du matériel.

Malgré cet handicap, les coopératives devraient pouvoir recourir à ce mal nécessaire, malheureusement aucune caisse de crédits à ce destiné n'existe dans le pays, les rares prêts accordés ne le sont que très difficilement et aux grandes coopératives qui représentent un intérêt.

### 3° Problèmes posés à la Direction.

L'efficacité de la direction est l'une des conditions essentielles du succès de toute entreprise. Et pour être efficace, la direction doit avoir la compétence et l'autorité nécessaire. La carence d'un expert en matière de coopération handicape le plein développement du service.

L'absence de moyens de déplacement pose également un grand problème à la direction, par ce que c'est sur le terrain que l'on peut personnellement se rendre compte de la bonne marche d'un service. Les chefs de secteur sont mal logés et ne disposent ni de moyen de déplacement ni de local et outils de travail.

4° Problèmes posés à la gérance des coopératives : on a souvent remarqué que les responsables des coopératives désignaient le gérant sans tenir compte de ses qualités ni de ses capacités. De telles désignations peuvent être suivies de conséquences désastreuses pour la coopérative comme ce fut pour la plupart des succursales de TRAFIPRO et des coopératives du Mayaga, selon le rapport du chef de secteur.

En ce qui concerne particulièrement les coopératives théicoles créées dans le cadre des projets FED, l'expérience acquise au cours des années passées a fait ressortir certaines faiblesses du système actuel de gestion de chercher la meilleure formule pour sortir de l'impasse.

## 5. SOLUTIONS APORTEES ET MESURES ENVISAGEES.

En ce qui concerne les problèmes de structure, le Département a toujours conseillé aux populations qu'une coopérative ne peut réussir que si elle est formée par des gens qui se connaissent, ayant les mêmes besoins et disposant déjà de liens assez poussés.

Les postes de gérant doivent être confiés à des hommes honnêtes possédant des connaissances requises, compte tenu des dimensions de l'entreprise.

Le capital doit être proportionnel au but poursuivi par la coopérative. Le registre des adhérents doit être tenu à jour.

En ce qui concerne les problèmes financiers, le Département envisage la création d'une caisse de crédits en faveur des coopératives. Il serait également souhaitable de frapper de taxes très élevées tous les articles ou produits d'importation qui concurrencent ceux qui sont produits par nos coopératives (thé-radio etc..)

Si comme on vient de le voir, le mouvement coopératif est arrivé à des résultats parfois remarquables, il n'a pas cependant surmonté encore tous les obstacles qui s'opposent à son développement ou même à son implantation. Nulle part non plus il n'a abouti à un épanouissement total et harmonieux de toutes ses formes. D'autre part, dans un pays en pleine mutation comme le Rwanda, les coopératives doivent s'adapter constamment aux données nouvelles, résoudre de nouveaux problèmes et se placer à la pointe du progrès.

En effet, si elles se contentaient d'assurer la survie du mouvement coopératif, elles se trouveraient bientôt en état d'infériorité par rapport aux entreprises non coopératives.

.../...

A l'avenir les problèmes qui doivent retenir l'attention du Département sont de cinq ordres :

- a) renforcement de l'efficacité du personnel de direction;
- b) amélioration de la gestion;
- c) extension des coopératives à des nouveaux secteurs;
- d) formation des adhérents, des responsables et des futurs coopérateurs;
- e) structures adaptées à chaque type de coopérative.

La direction à l'état actuel n'est pas à mesure de pénétrer loin dans le domaine technique, d'où l'affectation, à celle-ci d'un expert polyvalent en matière de coopération, de gestion, de planification, capable de juger les avis techniques obtenus à diverses sources, reste d'extrême nécessité.

D'autre part, bien qu'actuellement la Direction dispose d'un Inspecteur des coopératives, celui-ci n'est pas en mesure d'assurer le contrôle comptable dans une trentaine de coopératives en fonctionnement, il doit être secondé par des adjoints ayant des hautes compétences et des qualifications variées en matière de comptabilité.

Compte tenu de l'extension du Mouvement coopératif dans le pays, le département devrait donc faire en sorte que la direction dispose au moins 4 inspecteurs dotés de moyens de déplacement et qui seraient affectés, chacun à un secteur déterminé.

De plus, la formation du personnel d'encadrement oeuvrant dans les secteurs coopératifs continuera à être l'une des préoccupations principales du Département de la Direction, afin de lui permettre d'améliorer ses connaissances et d'augmenter son rendement.

L'affectation d'un agronome de niveau A1 qui serait chargé des problèmes agricoles et l'information coopérative, compte tenu de la prédominance de coopératives agricoles, serait d'une grande utilité à la Direction de la promotion sociale.

#### Amélioration de la Gestion :

Il est clair que le choix du gérant est de la plus haute importance pour le succès d'une entreprise coopérative.

De sa compétence, de son dynamisme et de son intégrité dépendent la réussite ou l'échec de toute association coopérative.

Mais en plus, dans tous les domaines, les coopératives doivent recourir à des procédés et à des méthodes de gestion modernes tels que l'étude de marché, la planification et le recours à des techniques nouvelles d'exploitation.

L'effort de la Direction au cours de l'année 1970 portera sur les conseils dans ce sens et on ne pourra en aucun cas souscrire à l'engagement d'un gérant incapable.

#### Extension des Coopératives à de nouveaux secteurs.

Au cours de l'année prochaine l'effort portera sur des conseils et des publications tendant à l'élargissement de la gamme de produits et des services que peuvent offrir le secteur coopératif. A cet égard, il y a lieu de mentionner par exemple, les groupements de maçons, de menuisiers, mécaniciens et de tailleurs qui mettent à la disposition des clients leurs services en commun. Il en sera de même des épargnes coopératives qu'il convient de favoriser dans un proche avenir.

#### Formation et Information.

Ces améliorations dans la gestion et cette multiplication des activités ne sont bien entendu possible que s'il y a parallèlement une amélioration continue de la formation de tous ceux qui sont engagés dans la coopération : responsables, personnel et adhérents.

Dans ce domaine la Direction déploiera un grand effort afin d'obtenir une meilleure information des coopérateurs et de ceux qui ne le sont pas encore. Cette information variera suivant les types de coopératives; ainsi dans les coopératives de consommation il s'agira de renseigner sur la qualité des produits et les diverses utilisations possibles, afin que les acheteurs sachent se procurer au meilleur prix les articles qui correspondent le mieux à leurs besoins; dans les coopératives agricoles; il conviendra d'instruire les agriculteurs pour qu'ils emploient de meilleures méthodes d'exploitation, les semences et les variétés de plantes les mieux adaptés aux conditions particulières de leur exploitation, pour qu'ils aient recours à de meilleurs procédés de conservation et de commercialisation de leurs produits, etc...  
.../...

L'information jouera un rôle semblable dans les coopératives d'artisans et de pêcheurs.

D'autre part, l'attention des ouvriers et des employés devra être mieux attirée sur les avantages que peut leur procurer le mouvement coopératif, par exemple, dans le domaine de l'épargne coopérative.

Il y a, là aussi matière à information, car les uns et les autres devraient prendre conscience que, dans certains cas, la création de telles coopératives est le meilleur moyen de lutte contre leur aliénation économique.

#### Structure.

La coopérative étant essentiellement une société de personnes, il importe pour en assurer la bonne marche, qu'elle ne soit pas trop étendue, que ses membres se connaissent et établissent entre eux des liens de solidarité.

Petites unités, elles seraient économiquement faibles si elles restaient isolées. Il faut que les coopératives se groupent. La structure fédérative des coopératives est un des traits essentiels, qu'elles ont d'ailleurs en commun avec la plupart des mouvements populaires.

Les sociétés primaires composées de membres individuels, créées pour satisfaire leurs besoins doivent établir entre elles et au dessus d'elles des associations qui auront à satisfaire leurs besoins communs.

L'organisme fédératif aura un caractère fonctionnel spécialisé ou un caractère régional. La fédération peut se faire à plusieurs degrés par exemple les coopératives agricoles s'unissent en une fédération par région, puis à l'échelon préfecture, ensuite à l'échelon de tout le pays.

Ces organismes fédéraux ont surtout pour but l'étude et la solution des problèmes, les questions de crédit et la réalisation d'opérations communes à plusieurs ou toutes les coopératives.

Au cours de l'année qui vient tous les efforts convergeront dans ce sens afin que naissent ici et là des groupes très forts capables de résister à la concurrence commerciale. Et à la tête de ces fédérations régionales, une étude est en cours pour créer un organisme national groupant toutes les sociétés coopératives du Rwanda.

---

c. LOGEMENT.

L'année 1968 avait laissé 732 maisons de logement aux agents de l'Etat et Services Gouvernementaux.

L'année 1970 n'a connu aucune augmentation au point de vue du nombre des bâtiments malgré que l'accroissement de fonctionnaires nationaux et d'assistants techniques étrangers. Ce statuquo du nombre des maisons de l'Etat a placé le service du logement dans la même impasse que les années précédentes; c'est ainsi que le service du logement a enregistré X demandes de logement qu'il n'a pas pu satisfaire et qui attendent toujours. Il y a parmi des techniciens étrangers déjà agréés par le Gouvernement mais qui n'ont pas pu gagner leur poste d'attache faute de logement. Il y a eu des attributions ici et là, mais ces attributions ne revêtaient qu'un caractère de remplacement.

Pour résoudre certains cas qui étaient vraiment très urgents, le service du logement a dû recourir à la location des maisons des privés. C'est ainsi que le nombre des maisons des privés louées par l'Etat qui était de 62 en 1968 a passé à 83 en 1969.

Le montant de location qui devait avoir été payé à la fin de 1969 était de :

	Montant qui devait être payé.	Montant payé pour les locations	A la fin de 69 montant qui restait à payer
Contrat en vigueur de 1969	14.184.157	9.440.243	4.743.914
Arriérés de l'année 1968	2.394.914	1.484.066	910.848
Arriérés de l'année 1967	3.999.530	2.335.230	1.664.300
Arriérés de l'année 1966	-	-	-
<b>Total</b>	<b>20.578.601</b>	<b>13.259.539</b>	<b>7.319.062</b>
Donc le montant payé pour les locations est de : 13.259.539			
A la fin de l'année, il restait à payer 7.319.062			

Le montant des indemnités de restaurant qui devait avoir été payé à la fin de 1969 était de :

	Montant qui devait être payé	Montant payé pour les indemnités de restaurant	A la fin de 69 montant qui restait à payer.
Indemnités de restaurant 1969	1.530.430	967.752	562.70
Arriérés de l'année 1968	378.140	378.140	-
Arriérés de l'année 1967	889.780	50.670	839.110
Arriérés de l'année 1966	-	-	-
<b>Total</b>	<b>2.798.350</b>	<b>1.396.535</b>	<b>1.401.815</b>
Donc le montant payé pour les indemnités de restaurant est de : 1.396.535			
A la fin de l'année, il restait à payer 1.401.815			

Le montant de location des chambres et appartements qui devait avoir été payé à la fin de 1969 était de :

	Montant qui devait être payé	Montant payé pour location chambres et appartements	A la fin de 69 montant qui restait à payer.
Chambres et appartement en 1969	6.802.750	3.655.393	3.147.357
Arriérés de l'année 1968	1.713.693	1.021.140	692.553
Arriérés de l'année 1967	3.592.663	506.510	3.086.153
Arriérés de l'année 1966	160.875	160.875	-
<b>Total</b>	<b>12.269.981</b>	<b>5.343.918</b>	<b>6.926.063</b>
Donc le montant payé pour la location des chambres et appartements : 5.343.918			
A la fin de l'année, il restait à payer 6.926.063			
Les dépenses pour toute l'année s'élèvent à : 19.999.992.			
les dettes s'élèvent à : 15.646.940.			

.../...

Cette situation risque de s'aggraver encore davantage au cours des années à venir vu que le nombre des fonctionnaires nationaux et étrangers n'ira qu'en croissant et que le potentiel des maisons lui, non seulement ne s'accroît pas mais encore tend à diminuer suite à la vétusté de certains immeubles. trop âgés.

Il faudrait peut-être pour sortir de cette impasse instaurer le système de prêt aux fonctionnaires pour qu'ils se construisent des logements eux-mêmes.

---

d. BUREAU DU CHAR.

1. Situation demandes et prêts consentis.

Depuis sa création (de 1964 à 1969, ) le Bureau du "CHAR" a été doté d'un crédit total de 9.250.000 frs dont deux millions par an pour les années 1966, 1967, 1968 et 3.250.000 frs pour l'année 1969.

Au cours de ces années, il a enregistré 2.037 demandes correspondant à un montant de 88.291.000 francs. Ce Bureau devait satisfaire les demandes enregistrées, mais le crédit disponible étant que de 10, 4 % du montant sollicité, les demandes satisfaites jusqu'aujourd'hui représentent 12, 5% de l'effectif des demandes.

Les demandes qui restent encore à satisfaire représentent donc 87, 5% du nombre total de demandes de prêt enregistrées au 31 décembre 1969. Les prêts consentis depuis lors s'élèvent à 8.388 frs soit 90, 6% du crédit total accordé.

Les demandes en litige pour l'année 1968 se sont vues accrues de 425 autres enregistrées en 1969 et seulement 68 demandes ont été satisfaites par le crédit de l'exercice 1969, soit 3% du total de demandes pour un montant de 3.620.000 francs.

Le budget étant de 3.250.000 frs pour l'exercice 1969 notre situation accuse un dépassement de 370.000 frs couvert par les remboursements effectués.

2. Répartition des prêts par les préfectures pour l'exercice 1969.

Préfecture	Nombre bénéf.	Montant consenti	Moy/personne %	Par rapport à l'ensemble
GISENYI	11	600.000	54.500	16, 51 %
GITARAMA	11	585.000	53.100	16, 01 %
KIBUNGO	1	80.000	80.000	2, 2 %
KIBUYE	3	160.000	53.300	4, 4 %
KIGALI	11	530.000	48.000	14, 64 %
RUHENGERRI	13	760.000	58.000	20, 93 %
BUTARE	6	300.000	50.000	8, 28 %
BYUMBA	1	40.000	40.000	1, 10 %
CYANGUGU	4	210.000	52.500	5, 8 %
GIKONGORO	7	355.000	50.700	9, 8 %
Total	68	3.620.000	53.200	100/100

Pour l'exercice 1969, le "CHAR" n'a pas pu avoir au moment voulu toutes les sommes qu'il espérait afin de permettre la totalité des prêts contractés vis à vis des bénéficiaires, si bien que le montant touché est de 2.571.000 comme première tranche.

Il reste à liquider pour la deuxième tranche un montant de 1.049.000 frs

3. Répartition des prêts par catégories professionnelles.

Préfectures	Militaires	Fonctionnaires	Commerçants	Paysans
BUTARE	2	2	-	2
BYUMBA	1	-	-	-
CYANGUGU	1	3	-	-
GIKONGORO	2	4	±	-
GISENYI	7	4	-	-
KIBUNGO	1	-	-	-
GITARAMA	3	7	-	1
KIBUYE	1	1	1	-
KIGALI	4	7	-	-
RUHENGERRI	7	5	1	-
Total	29	33	3	3

De ce tableau il ressort nettement que les paysans - à l'avantage desquels pourtant le CHAR a été constitué - sont désavantagés (4, 4% par rapport aux autres catégories professionnelles.

Cette procédure d'octroyer les prêts montre bien l'écart qui existe entre les catégories professionnelles. Les fonctionnaires, militaires et policiers représentent à eux seuls 91 % alors que la situation normale aurait été l'inverse vu que le monde rural, en faveur duquel la loi du CHAR a été votée, représente plus de 90 % de la population totale.

Devant ces chiffres, on est en droit de se demander si le CHAR n'a pas failli à sa mission, celles d'aider les petites gens à faibles revenus à se construire une maison durable.

- Salaire du Personnel.

On a dépensé en tout pour le personnel 175.960 Frs.

4. Les remboursements :

La situation du Fonds d'Avance semble être complexe. En effet, la problématique est posée quand il s'agit de dégager la situation du F.A., dans ce sens qu'il n'existe presque pas de dossiers constitués et complets permettant de connaître exactement le montant du prêt consenti à chaque bénéficiaire, le barème des remboursements plus intérêts et le délai d'échéance convenue.

Une autre difficulté est celle de pouvoir contrôler les remboursements effectués, étant donné que les uns ont remboursé par le canal des bureaux intercommunaux ou par le ministère des finances. Ce qui fait qu'on ne sait pas à qui s'adresser et quelle somme d'argent a été versée. Toutefois, selon certaines données, le montant à récupérer pour le Fonds d'Avance s'élève à 5.051.136 Frs.

La poursuite des remboursements des prêts accordés par le "CHAR" a été un peu laissée au bon vouloir des débiteurs de cet organisme, qui semblent peu se soucier d'honorer leurs engagements.

5. Perspectives.

Il va falloir changer l'ancienne procédure du mode d'octroyer les prêts en appliquant la loi du "CHAR" le mieux possible jusque dans ces derniers détails.

- Poursuivre les biens légués par le Fonds d'Avance.
  - \* Poursuivre les remboursements du "CHAR"
  - Faire de manière que le "CHAR" arrive à s'autofinancer à un certain pourcentage.
  - Assurer le contrôle d'utilisation des prêts octroyés par le "CHAR".
-

Dans le programme de ses activités de l'exercice fiscal 1969 le service de l'Assistance sociale avait pour tâche primordiale d'essayer selon les disponibilités budgétaires à sa disposition de faire face aux différents cas nécessitant une aide en nature ou en espèce.

C'est ainsi qu'au cours de l'année qui s'achève le Bureau de l'Assistance Sociale, s'est plus particulièrement occupé de prodiguer ses bons soins à des milliers de familles rwandaises sinistrées ou souffrant de la catastrophe naturelle, qui tout au début de l'année 1969 a sévi dans certaines préfectures du Rwanda en laissant entrevoir une disette généralisée, notamment dans les préfectures de : - Gisenyi où une population de 127.444 personnes des Communes Giciye, Karago, Satinskyi, Ramba, Kayove, Kibilira et Gaseke, s'est vue dépourvue de quoi subvenir à son existence à cause d'une carence de pluies pour une période trop prolongée.

- Kibuye où environ une population de 148 personnes de la région de Biguhu, commune Mwendo a été victime d'une disette causée par une forte grêle qui avait dévasté leurs champs.

- CYANGUGU où 812 personnes de la commune de Kamembe ont eu leurs cultures détruites par une forte grêle.

BUTARE où il y a eu 64 familles sinistrées à cause des pluies très violentes et mêlées de grêle qui ont complètement ravagé leurs plantes.

Dans la même année, le Bureau de l'Assistance Sociale a accordé des subsides aux : divers orphelinats agréés par l'Etat.

. Centre de rééducation des handicapés à Gatagara et

. l'Hospice des vieux et vieilles de Gisagara, dans les proportions suivantes :

Article budgétaire	Crédit	Montant de dépenses, 4e trimestre 1969	Jusqu'au Restant ou dépassement
19.052.06.02	600.000 Frs	600.000	-
19.052.06.04 Home de Gatagara	300.000	300.000	-
19.052.06.06 Secours divers y compris l'hospice de Gisagara	300.000	2.799.410	- 2.499.410
19.052.07.03 Catholie Relief Services	400.000	310.617	+ 89.383
Total	1.600.000	4.010.027	- 2.410.027

Il ressort de ce tableau que le crédit alloué au service de l'Assistance Sociale en 1969 est d'une modestie qui l'expose à d'inévitables dépassements suscités par les exigences aux quelles il a à faire face aux différentes requêtes qu'il reçoit dans la plus part des cas. Aussi le Bureau est parfois obligé de faire appel aux organismes publics ou privés opérant dans le pays pour y faire face.

C'est ainsi que lors des catastrophes naturelles sévies au Rwanda répondant à l'appel lancé en vue de venir en aide:

1° AUX PERSONNES SINISTREES DES REGIONS DE GISENYI.

Le Ministère des Finances en commun accord avec les Ministères de l'Agriculture et de l'Elevage, de la Famille et du Développement Communautaire, débloqua en faveur des sinistrés de la préfecture de Gisenyi, le crédit appelé "Réserve vivres" de 19.966.150 frs pour l'achat de 153.550 Kgs de haricots.

La Banque Nationale du Rwanda fourni par l'intervention de notre Gouvernement 4 tonnes de biscuits aux enfants des familles sinistrées de cette préfecture.

.../...

Le Catholic Relief Services accorda à ces mêmes sinistrés de Gisenyi 50 tonnes de vivres pour la Promotion de la Femme Rwandaise.

Du Fonds de la Solidarité Rwandaise géré par le bureau de l'Assistance Sociale fut prélevé un crédit de 389.216.Fr pour le règlement de différentes factures des transports intervenus au cours de cet événement catastrophique qu'a connu la population de Gisenyi.

#### 2° AUX SINISTRES DE LA PREFECTURE DE KIBUYE.

Caritas Rwanda et le Catholic Relief Services fournirent un don conjoint composé de 2.000 Kgs de haricots et de 1.515 Kgs de manioc aux sinistrés de la commune de Mwendo à Kibuye victime d'une disette occasionnée par une forte grêle qui avait dévasté leurs champs. Ce don répondant à un programme d'aide d'urgence élaboré et présenté par le Bureau de l'Assistance Sociale à l'organisme C.R.S. en vue de viser l'obtention d'une aide alimentaire de secours.

Le Service de l'Assistance Sociale n'intervint que pour le transport de ces vivres jusqu'au lieu de la catastrophe pour un montant de 10.880 Frs.

#### 3° AUX SINISTRES DE LA COMMUNE DE KAMEMBE.

Le Bureau de l'Assistance Sociale seul procura 3 tonnes de haricots (43.500 Fr) à la population de la commune de Kamembe en Préfecture de Cyangugu, démunie des vivres suite à une forte grêle qui dévasta leurs cultures et il assura à la fois le transport de ces vivres jusqu'à destination pour un montant de 12.200 frs prélevé sur le crédit FOSOR.

#### 4° AUX SINISTRES DE LA COMMUNE KIGEMBE (BUTARE)

Le Bureau de l'Assistance Sociale envoya un crédit de 15.000 frs au préfet de Préfecture de Butare, crédit qui fut affecté à l'achat de 2.000 Kgs de sorgho répartis entre 64 familles de la colline Kiyonza en commune de Kigembe, victimes des pluies très violentes et mêlées de grêle.

A l'issue de ces catastrophes naturelles sévies au Rwanda, un projet d'aide aux sinistrés du Rwanda fut élaboré par le Bureau de l'Assistance Sociale en fonction des dégâts causés et par la suite, il fut adressé au Ministère de la Coopération Internationale pour être acheminé auprès du Secrétariat Général de l'ONU en vue d'envisager les possibilités de nous octroyer un secours d'urgence. A ce jour, la suite à ce projet est impatiemment attendue.

Outre les secours en vivres administrés aux sinistrés du Rwanda respectivement par :

- Le Service de l'Assistance Sociale.
- Les Ministères des Finances, de l'Agriculture et de l'Elevage
- la Banque Nationale du Rwanda
- Le Catholic Relief Services et Caritas Rwanda, d'autres secours furent également prodigués aux indigents. Il s'agit de :

##### 1. L'AIDE EN NATURE PAR :

Le Service de l'Assistance Sociale :

- Une machine à coudre d'une valeur de 4.000 fr accordée par le Service de l'Assistance Sociale à une estropié à 2 jambes amputées de la commune de Rutsiro en préfecture de Kibuye sur la demande du préfet de Kibuye.
- 40 cartons d'huile sur la décision du Ministre de la Famille et du Développement Communautaire, furent prélevés du stock d'huile du Service de l'Assistance Sociale pour être accordés à l'Institut Saint Cyprien de Nyamasheke qui momentanément était dépourvu des denrées alimentaires.
- Au total, 10 cartons de lait et 8 sacs de gruau de blé furent prélevés sur autorisation préalable du Ministre de la Famille et du Développement Communautaire des dotations acquises aux Centres Sociaux, en vue de servir à titre de secours alimentaires d'urgence aux enfants à déficience alimentaire ou sous alimentés se trouvant dans les parages de Kigali.
- 2 cartons de lait furent accordés à 2 femmes indigentes ayant des enfants atteints de Kwashiorkor sur la recommandation du Responsable de l'Assistance Sociale.

##### 2. L'AIDE EN ESPECE PAR

Le Service de l'Assistance Sociale : Le crédit de cette aide financière fut prélevé sur l'article "Secours divers" et eut alors un quadruple rôle à jouer. Il fut utilisé :

1. Aux secours des indigents proprement dits : 12 cas ainsi enregistrés, furent secourus avec un crédit de l'ordre de 40.100 frs.
  2. A titre d'aide aux ayants droit des Martyrs de la Révolution. 2 cas furent secourus avec un crédit de 20.000 frs.
  3. A titre de participation d'aide pour le financement d'un projet de construction d'un bâtiment à utilité essentiellement publique érigé en commune de Kayonza.
- .../...

- En Préfecture de Kibungo. Notre participation d'aide fut de 2.600 fr pour l'achat des tôles.

GESTION DU PROGRAMME ALIMENTAIRE DES VIVRES EN PROVENANCE DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE PAR L'ORGANISME CATHOLIC RELIEF SERVICES ET LE SERVICE DE L'ASSISTANCE SOCIALE.

Dans le but d'intensifier sa collaboration avec le Catholic Relief Services au sujet de la gestion du Programme alimentaire américain et montrer le souci du Gouvernement à ce programme, plusieurs contrôles d'inspection furent opérés dans les différentes Institutions bénéficiaires du Pays par le contrôle du C.R.S. en compagnie du délégué du Ministère de la Famille et du Développement Communautaire en l'occurrence le Responsable de l'Assistance Sociale. Ces contrôles visaient surtout l'utilisation rationnelle des vivres subordonnée au respect du taux de consommation par individu et par mois, l'état et la disposition de l'entrepôt; la tenue d'inventaire de distribution et l'envoi régulier aux organismes responsables de ce programme, du rapport mensuel d'inventaire.

Situation des distributions de vivres accordés aux Institutions bénéficiaires du Pays au cours de l'exercice 1969.

Catégorie de bénéficiaire	Nombre de bénéf.	Lait	Bulgur sacs	Maïs sacs	Huile carton	Farine sacs	Gruau sacs
Ecole Secondaire	10.676 Pers.	4.522	959	4.950	3252	121640	15538
Centres Nutritionnels	20.080	11404	-	-	7581	330	17799
Orphelinats, Asiles de vieillards, Home de Jeunes filles, Maison des Jeunes à Gabuliro+Camps de vacances	241	439	114	250	402	1361	684
Hôpitaux et Dispensaires	2892	843	89	482	136	3405	2206
Centres Sociaux subsidies et non subsidies, Section familiales, Services civique de la Jeunesse Home de Gatagara Mouvements Souvetage de la Jeunesse délinquante	17901	1241	3	75	878	7317	5053
<b>Total</b>	<b>51.790</b>	<b>118.449</b>	<b>1.165</b>	<b>5.757</b>	<b>13.478</b>	<b>34.053</b>	<b>31.280</b>

Ce qui revient à dire qu'au cours de l'année 1969, le Catholic Relief Services a importé et distribué en collaboration avec le Bureau de l'Assistance Sociale à 51.790 bénéficiaires de la République Rwandaise : 118.449 cartons de lait, 1.165 sacs de bulgur, 5.757 sacs de farines de maïs, 13.478 cartons d'huile, 34.053 sacs de farine de blé et 31.280 sacs de gruau de blé, soit au total 2.496.938 Kg pour une valeur de 71.965.646 Fr.Rw.

Ces denrées alimentaires ont été distribuées en tant qu'aide supplémentaire en vivres aux internats des Ecoles secondaires, orphelinats et Asiles de vieillards, Hôpitaux et Dispensaires. Elles ont été utilisées en outre comme moyen pédagogique dans les sections familiales, Centres Sociaux subsidies et non subsidies. Elles ont été distribuées aux enfants atteints de Kwashiorkor dans le cadre du programme d'aide aux centres nutritionnels.

Cependant, il est à faire remarquer que des difficultés dues à l'insuffisance du budget, alloué à l'article 052.07.03 "Catholic Relief Services" s'accroissent et risquent de contrecarrer l'oeuvre humanitaire entreprise par l'organisme américain au profit de ces institutions bénéficiaires. Ici il convient de rappeler que selon la convention du 22 octobre 1963 conclue entre le Gouvernement Rwandaise et l'organisme Catholic Relief Services au sujet des dons du peuple américain au peuple rwandais, c'est le Bureau de l'Assistance Sociale qui représente le Gouvernement dans la gestion du programme alimentaire. C.R.S. Ainsi tous les frais de gestion de l'entrepôt résultant des dons importés par l'organisme Catholic Relief Services

pour être distribués aux Institutions de différents Ministères de notre Gouvernement sont supportés par le Ministère de la Famille et du Développement Communautaire au taux de 0,10 Fr le Kgr de vivres retirés de l'entrepôt Kigali-Transit.

Or dans ses prévisions alimentaires de l'exercice fiscal 1970 le Catholic Relief Services va accroître son potentiel d'aide, en important 4.993 tonnes de vivres pour lesquels le Ministère de la Famille et du Développement Communautaire doit payer les frais de gestion de l'entrepôt, soit 0,10 Fr x 4993.000 ou 499.300 fr.

Là-dedans, il a été prévu pour les Centres Sociaux subsidiés 322 tonnes de denrées en vue de servir de matériel didactique aux démonstrations culinaires aux femmes et filles fréquentant les Centres Sociaux. L'estimation du coût de leur transport jusqu'aux centres sociaux bénéficiaires est de 250.000 Fr ce qui porte les dépenses de fonctionnement de ce programme à 749.300 Fr contre 400.000 Fr habituellement alloués à cet article du budget. Il faudrait parvenir à assainir ces dépassement pour éviter de paralyser ce programme et voir même occasionner la résiliation de la dite convention.

A moins que chaque Ministère intéressé soit invité à supporter les frais de gestion en entrepôt à concurrence de la part proportionnelle lui destinée.

Au problème de paiement des frais de gestion Kigali-Transit ci-dessus relaté, s'ajoute un autre problème d'ordre pratique. Celui de manque d'argent liquide au Bureau de l'Assistance Sociale pour le financement des travaux courants organisés par le Bureau de l'Assistance Sociale et le dépannage des cas urgents qui normalement devraient jouir d'une intervention financière directe.

- Dans le premier cas, il est fait allusion au paiement d'une main d'oeuvre étrangère à nos services (les bakarani) utilisée aux travaux de déchargement et chargement des vivres à expédier aux centres sociaux pour y servir aux démonstrations culinaires.

- Dans le 2e cas, il est question de multiples cas enregistrés par le Bureau de l'Assistance Sociale concernant les femmes indigentes et mères des jumeaux, de petits enfants abandonnés par leurs mamans indigentes, les aveugles et estropiés, des rapatriés indigents de l'Uganda ou du Congo et qui se présentent habituellement au Bureau de l'Assistance Sociale pour solliciter son intervention financière et aux quels le manque d'une disponibilité d'argent liquide ne permet aucune solution rapide.

#### PROJET OU PERSPECTIVE D'AVENIR.

- Le Service de l'Assistance Sociale souhaiterait obtenir de certains organismes étrangers une aide à apporter aux indigents aptes du Rwanda qui risquent de croupir indéfiniment dans la misère pour leur permettre eux-aussi de prendre part aux activités de nature à contribuer au relèvement du Pays et à leur bien-être personnel.

- Le même service se propose au cours de l'année 1970 d'alimenter le fonds de la Solidarité Rwandaise par des produits des soirées dansantes et des collectes pour qu'avec le crédit lui alloué par le Gouvernement, il puisse aboutir à la réalisation de certains de ses projets.

- Il voudrait s'assurer d'avantage de la bonne gestion du programme alimentaire américain au Rwanda en organisant des inspections plus régulières sur l'utilisation des vivres C.R.S. dans les différentes Institutions bénéficiaires du Pays.

---

SERVICE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE.

----- oOo -----

CHAPITRE I.-- Du Personnel:

L'effectif du Service du Travail et de la Sécurité Sociale, au cours de l'année 1969, se présente comme suit:

a) Personnel en place: 18 unités.

- 1 Directeur Général;
- 2 Fonctionnaires chargés des questions relatives à l'emploi;
- 1 Fonctionnaire chargé du bureau des salaires et statistiques salariales;
- 1 Fonctionnaire chargé de la division de la sécurité sociale;
- 1 Fonctionnaire chargé de la division de la sécurité et de l'hygiène du travail;
- 1 Fonctionnaire, homologue de l'Expert du BIT, au Centre de Formation et de Perfectionnement des Employés de Bureau et chargé de cours dans ce Centre;
- 1 Fonctionnaire, chef de secrétariat;
- 3 Agents secrétaires dactylographes;
- 6 Inspecteurs du Travail répartis comme suit:
  - 1 pour les Préfectures KIGALI et KIBUNGO;
  - 1 pour les Préfectures GITARAMA et KIBUYE;
  - 1 pour les Préfectures BUTARE et GIKONGORO;
  - 1 pour les Préfectures BYUMBA et RUHENGURI;
  - 1 pour la Préfecture CYANGUGU;
  - 1 pour la Préfecture GISURUYI;

b) Recrutement: Au cours de l'année 1969, le service du travail et de la sécurité sociale a recruté 2 éléments ayant suivi la formation des cadres moyens des administrations du travail (à Yaoundé).

c) Stages: Au cours de l'année 1969, 4 des agents ci-haut cités, ont bénéficié des bourses de stage, offertes par le Bureau International du Travail.

- 2 ont suivi avec succès les cours de formation des cadres moyens des administrations du travail de Yaoundé.
- 2 ont été envoyés dès octobre 69, à l'Institut International d'Administration Publique de PARIS, pour parachever leur formation de cadres supérieurs des administrations du travail.
- 1 a suivi avec succès un stage dans le domaine de la sécurité sociale dans plusieurs pays étrangers.

.... / ...

Compte tenu des départs et arrivées, le service du travail et de la sécurité sociale, a eu au cours de l'année 1969, un effectif total de 19 unités.

En dehors de ce personnel rwandais, le service du travail et de la sécurité sociale, a bénéficié au cours de cette période, d'un concours de 3 experts du Bureau International du Travail:

- 1 pour le Centre de GIKONDO (mission en cours)
- 1 pour la sécurité sociale (mission terminée)
- 1 pour l'administration du travail (mission terminée).

## CHAPITRE II.- Activités spécifiques:

### 1° Législation et réglementation:

Dans le domaine du travail, un bon nombre d'avant-projets d'arrêtés d'exécution du Code du travail, ont été élaborés; il reste leur mise au point définitif.

- Dans le domaine de la sécurité sociale, des avant-projets de loi modifiant celle du 15 novembre 1962, ont été mis au point.
- Un avant-projet d'ordonnance-loi créant une médaille de service en faveur des travailleurs rwandais a été élaboré à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'OIT.

### 2° Participation aux Conférences internationales:

#### 1. Conférence des Ministres Africains du Travail:

Cette année et pour la première fois surtout en ce qui concerne les sessions tenues en Afrique, la République Rwandaise a été représentée à la 8ème session de la Conférence des Ministres Africains du Travail qui s'est tenue à Alger du 10 au 15 mars 1969.

Au cours de cette session, la délégation rwandaise, conduite par Son Excellence Monsieur le Ministre de la Famille et du Développement Communautaire, a participé d'une façon active aux travaux de la Conférence et plus spécialement à la rédaction finale du règlement intérieur qui institutionnalisait la Conférence des Ministres Africains du Travail.

Notre délégation soucieuse de voir les travaux de la Conférence déboucher sur des résultats concrets et réalistes, a proposé un amendement au projet de règlement intérieur et concernant la présentation des questions à inscrire à l'ordre du jour de la Conférence des Ministres Africains du Travail. Cet amendement accepté à l'unanimité, consistait à exiger des mémorandas préalables préparés par les Etats qui,

... / ...

proposent l'inscription d'une question à l'ordre du jour de la Conférence des Ministres du Travail. Ainsi le bon déroulement et l'heureuse issue des travaux, restaient assurés.

Deux autres amendements concernant respectivement le budget de la Conférence et sa périodicité, n'ont pas recueilli la majorité des voix parce que l'un était du ressort des chefs d'Etat membres de l'OUA et l'autre devait suivre l'évolution en ce domaine, de la Conférence Internationale du Travail. Notre délégation a eu cependant l'impression que tôt ou tard les dispositions semblables à celles de ses amendements devront être adoptées pour permettre à la Conférence des Ministres du Travail d'être une réunion de travail sérieux, efficace et objectif et non une sortie de parade.

Au cours de cette 8<sup>ème</sup> session de la Conférence des Ministres du Travail, plusieurs résolutions d'intérêt majeur pour le monde du travail africain, ont été adoptées. Il s'agit notamment des résolutions concernant:

- la politique de l'emploi en Afrique, dans laquelle il est demandé aux Etats africains membres de l'OUA, de prendre des mesures nécessaires et appropriées en vue d'harmoniser les législations du travail et d'assurer un traitement égal aux nationaux comme aux étrangers provenant des autres pays membres de l'OUA. Le secrétariat général de l'OUA, a été chargé d'en assurer l'exécution.

- la création des Centres d'hygiène professionnelle, dans laquelle il est demandé aux Etats membres de l'OUA, de se soucier sans plus tarder, de la protection générale et complète, de la santé des travailleurs et d'éditer des dispositions légales qui s'imposent en la matière.

- l'unité syndicale panafricaine, dans laquelle il est pris acte de la décision de deux grandes centrales syndicales africaines, U.S.P.A. et la C.S.A, de déployer tous les efforts possibles tendant à la réalisation rapide de l'unité syndicale panafricaine. Les Etats et le Secrétariat général de l'OUA, ont été invités d'y apporter leur concours et de favoriser de telles unions tant sur le plan national qu'africain.

La Conférence a aussi adopté plusieurs d'autres résolutions relatives à l'Organisation Internationale du Travail, dont la plus importante est celle relative à la réforme des structures et des programmes de l'OIT, afin que les Etats du Tiers-Monde en général et en particulier d'Afrique, puissent y jouer un rôle qui leur revient selon la justice et l'équité.

2. Conférence Internationale du Travail:

Participation à la 53ème session  
de la Conférence de l'OIT:

---

Le Service du Travail et de la Sécurité Sociale, comme chaque année, a préparé des documents destinés à la délégation nationale qui devait participer à la 53ème session de la Conférence Internationale du Travail.

a- Préparation des documents:

- Un mémorandum sur le rapport du Directeur Général du BIT, soumis à la discussion plénière de la Conférence, a été préparé et soumis aux autorités.

- Des réponses tenant compte de la situation socio-économique de la nation, ont été fournies par le gouvernement, aux différentes questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence Internationale du Travail. Comme ces questions devront faire l'objet de la deuxième discussion lors de la 54ème session de l'OIT, ces réponses n'ont pas été très détaillées comme l'an passé où les questions suivantes devraient être discutées pour la première fois par la Conférence Internationale du travail (53ème session):

1° Les congés payés: l'objet de l'instrument à prendre est d'améliorer le système de congé payé actuel du travailleur, en passant de 6 jours ouvrables par an à une durée plus longue (21 jours);

2° Les méthodes de fixation du salaire minimum et problèmes connexes, notamment en ce qui concerne les pays en voie de développement: l'objet principal de l'instrument est d'adopter des mesures appropriées établissant des critères précis pour la fixation des salaires minima, répondant effectivement aux besoins vitaux du travailleur et de sa famille.

3° Les programmes spéciaux d'emploi et de formation de la jeunesse en vue du développement:  
Le but visé par l'instrument est de chercher et de mettre sur pied des moyens efficaces, appropriés et cohérents de formation professionnelle et d'emploi des jeunes, afin qu'ils soient utiles à eux-mêmes et à leurs pays, en contribuant au développement économique et social et à l'amélioration de leur sort.

... / ...

- En outre des réponses très détaillées et conformes à nos moyens et pratiques actuels, ont été fournies au BIT sur la question suivante et proposée pour une première discussion: "protection des représentants des travailleurs dans l'entreprise et facilités à leur accorder". Le but est de demander aux entreprises de consentir certains sacrifices pour permettre aux représentants élus des travailleurs d'exercer facilement et librement les activités syndicales de formation et d'information de leurs camarades.

b- Participation et contribution  
aux travaux de la Conférence:  
-----

- La délégation nationale qui a participé aux travaux de la 53ème session de la Conférence Internationale du Travail, était conduite par le Secrétaire Général au Ministère de la Famille et du Développement Communautaire et comprenait en outre, un délégué gouvernemental, un représentant des employeurs et un délégué des travailleurs.

- Le Directeur général du BIT, avait présenté et soumis à la discussion de la Conférence un rapport d'une importance capitale et dont le thème était: "PROGRAMME MONDIAL DE L'EMPLOI". L'OIT, consciente des efforts déployés au cours de ses 50 années d'existence pour l'élimination progressive et totale de l'injustice sociale, consciente également de ce que la justice sociale fondée sur un bien-être social et économique des individus, est loin d'être totale, s'est adjugée comme mission pour les années à venir, d'oeuvrer de telles manières que toutes les forces vives des Nations du Monde aient un travail productif et rémunérateur. C'est pour cette raison que le Directeur général du BIT, a choisi le thème ci-haut rappelé et qui doit être la contribution de l'OIT, à la deuxième décennie de développement des Nations-Unies.

La délégation rwandaise par son chef de mission, a participé activement et positivement à la discussion générale de cette question.

Cette contribution a consisté en une série de points de vue exprimés sur les principaux moyens à mettre en oeuvre pour promouvoir l'emploi.

Après avoir situé dans son contexte le problème de l'emploi et souligné son importance pour le relèvement du standing de vie des populations, le Secrétaire Général du Ministère de la Famille et du Développement Communautaire a indiqué les principales voies qui devront aider à promouvoir l'emploi spécialement dans les pays en voie de développement.

... / ...

Il s'agit notamment:

- aide des Etats nantis aux Etats pauvres;
- une politique des crédits adaptée aux conditions locales;
- une politique tendant à la valorisation du travail où une main-d'oeuvre nombreuse peut être employée (agriculture, travaux publics);
- la création des services nationaux des ressources humaines;
- envisager dans un cadre international de vendre à des prix favorables, les produits en provenance des pays en voie de développement;
- amener les investisseurs à placer les capitaux dans de nouveaux secteurs d'emploi;
- une action coordonnée des organismes internationaux en matière de promotion de l'emploi;

Il a également souligné, par des points précis se situant dans le plan national de développement, les efforts déployés par notre gouvernement dans sa politique de promotion de l'emploi et de bien-être de la population.

Comme au cours de la 53ème session de la Conférence Internationale du Travail, l'OIT a célébré son Jubilé de 50 années d'existence, nous tenons à dire qu'il a été lu par le greffier de la Conférence et en séance plénière, le message de félicitation et d'encouragement que Son Excellence Monsieur le Président de la République a chargé son Ministre de la Famille et du Développement Communautaire, de transmettre au Directeur Général du BIT.

Les autres membres de la délégation ont assisté aux travaux des commissions, techniques, plus spécialement à la commission des mécanismes de fixation des salaires minima et problèmes connexes où le membre gouvernemental a soutenu les points/de vue exprimés par le gouvernement dans sa réponse ci-haut citée. Des amendements tendant à donner plus de souplesse et d'efficacité à l'instrument, ont été soumis à la commission et certains ont été adoptés des fois après quelques légères modifications.

Nous signalons enfin que les Ministres africains du travail et les chefs des délégations, ont tenu plusieurs séances à GENEVE, pour se concerter sur certaines questions d'intérêt moyen en discussion par la Conférence et dont l'issue se révèle très importante pour l'Afrique. Ceci a permis aux délégations africaines de défendre leurs positions avec de conviction, d'éclat et de réussite.

plus

... / ...

c- Rapport sur les Conventions Internationales  
du Travail:  
-----

1° Conventions ratifiées:

Au cours de l'année 1969 et comme chaque année, des rapports sur les Conventions Internationales du Travail ont été rédigés par le service du Travail et de la Sécurité Sociale. Ces rapports ont pour objet, de montrer à l'Organisation Internationale du Travail, quelles sont les mesures qui ont été prises pour faire porter effet aux dispositions des Conventions ci-après, et ce pour la période se terminant le 30 juin 1969.

- Convention n° 4, sur le travail de nuit (femmes), 1919;
- Convention n° 12, sur la réparation des accidents du Travail (Agriculture), 1921;
- Convention n° 17, sur la réparation des accidents du travail 1925;
- Convention n° 18, sur les maladies professionnelles 1925;
- Convention n° 19, sur l'égalité de traitement (accidents du travail 1925);
- Convention n° 42, sur les maladies professionnelles (révisée) 1934;
- Convention n° 89, sur le travail de nuit (révisée) 1948;
- Convention n° 94, sur les clauses de travail (contrats publics), 1949;
- Convention n° 105, sur l'abolition du travail forcé, 1957.

2° Instruments non ratifiés:

Le Service du Travail et de la Sécurité Sociale a également préparé des rapports sur 4 instruments internationaux du Travail, concernant la santé et le bien-être des travailleurs. Ces rapports sont faits conformément aux dispositions de l'article 19 de la Constitution de l'OIT, pour la période qui se terminait le 31 décembre 1968 et portent sur l'état de la législation et de la pratique nationales concernant les instruments ci-après:

- Recommandation n° 112, sur les Services de médecine du Travail, 1959;
- Recommandation n° 102, sur les services sociaux, 1959;
- Recommandation n° 97, sur la protection de la santé des travailleurs, 1953;
- Recommandation n° 115, sur le logement des travailleurs, 1961.

... / ...

3 Troisième Conférence Régionale  
Africaine de l'OIT (ACCRA, décembre 1969).

En décembre 1969, une délégation nationale, conduite par son Excellence le Ministre de la Famille et du Développement Communautaire, a participé aux travaux de la 3ème Conférence régionale africaine de l'OIT qui s'est tenue en décembre à ACCRA (Ghana).

En séance plénière, le chef de la délégation a fait une déclaration à propos de la discussion du rapport du Directeur Général du BIT soumis à cette Conférence.

Le thème choisi par le Directeur Général: "les transformations sociales et Progrès social en Afrique", était consacré aux problèmes les plus urgents à résoudre en Afrique pour créer des formes appropriées d'organisation sociale comme pour définir et faire accepter de nouvelles valeurs et de nouvelles conduites sociales, sans lesquelles il ne saurait y avoir de progrès économique et social pour l'ensemble de la collectivité.

Le Ministre de la Famille et du Développement Communautaire après avoir reconnu que nos possibilités financières actuelles ne peuvent nous permettre d'envisager avec sérénité et réussite, le développement économique et social de nos pays, a insisté sur le rôle des pouvoirs publics et les efforts des habitants pour le relèvement du niveau de vie des populations. Il a souligné que diverses institutions bancaires et sociales ont été mises sur pied par le gouvernement rwandais afin d'aider les citoyens à participer au développement économique et social de la nation, car enchaînait-il, le développement économique et social ne peut être atteint sans l'adhésion et la participation totales des populations à l'effort national.

Le Ministre a ensuite indiqué les mesures prises par le gouvernement pour sensibiliser chaque citoyen aux problèmes de développement économique et social de la nation en général et de promotion de sa famille en particulier. L'accent a été mis sur plusieurs réalisations faites dans le domaine de l'agriculture, du développement communautaire, de la coopération.

Il y a eu également des prises de position sur divers points concernant l'attraction des Centres urbains, l'utilisation de la jeunesse, la participation des employeurs et des travailleurs à l'élaboration des plans nationaux de développement économique.

S'agissant de la Politique de l'emploi en Afrique  
et du programme des emplois et compétences techniques pour l'Afrique,

- 1° Egalité de traitement;
- 2° Les prestations d'accidents de travail et de maladies professionnelles sont à supporter par l'Organisme de sécurité sociale du pays où le risque a eu lieu;
- 3° La pension de vieillesse, les rentes d'invalidité et les allocations de survivants sont à charge de l'Organisme de sécurité sociale du pays où le risque a eu lieu;
- 4° Principe consistant à imposer que le travailleur migrant soit constamment partout où il est, avec son dossier de sécurité sociale: ceci visait surtout la circulation du dossier et le transfert du compte plus les intérêts du travailleur migrant;
- 5° Principe obligeant les trois Etats à faciliter le transfert des revenus du travail de tout travailleur migrant.

CHAPITRE III. - Activités des Inspections  
Prélectorales du Travail:

---

Au cours de l'année 1969, certaines de nos inspections préfectorales ont connu des situations telles qu'elles n'ont pas pu fonctionner de façon continue. C'est le cas de celles de Kigali et de Ruhengeri; les inspecteurs du travail, qui en étaient chargés, sont en effet partis dès octobre pour continuer et parachever leurs études à l'Institut International d'Administration Publique à Paris.

Si l'inspection du travail de Kigali a pu être reprise par un autre agent, celle de Ruhengeri reste cependant sans titulaire faute d'éléments formés disponibles.

1. L'Inspection du Travail des Préfectures  
KIGALI et KIBUNGO:

a) Contrôle:

1er trimestre: 6 établissements de différentes activités ont été contrôlés:

effectif de ces établissements: 172 travailleurs

... / ...

constatation générale: Du rapport de l'Inspecteur du travail, il ressort que:

- trois des établissements visités ne versent pas de cotisations-pension et risques professionnels à la Caisse sociale;
- quatre d'entre eux employaient d'une façon irrégulière des travailleurs étrangers, ceux-ci n'étant pas en possession des permis de travail;
- une mise en demeure pour remédier à ces situations illégales a été faite par l'Inspecteur du travail.

2ème trimestre: 3 établissements ont été contrôlés: effectif: 59 travailleurs.

constatation générale: Comme au cours de ses visites du 1er trimestre, l'Inspecteur du travail, a relevé que deux des établissements visités ne respectaient pas les dispositions de la loi du 15 novembre 1962 sur la sécurité sociale. Quelques dispositions du Code du Travail n'étaient pas non plus respectées.

Ces établissements ont été invités à remédier à cette situation.

3ème et 4ème trimestre: L'Inspecteur du travail étant parti continuer et parachever ses études dès octobre 1969, les renseignements se rapportant à cette période n'ont pu être disponibles.

b) Règlement des différends du Travail:

- Dans le 1er trimestre 1969, l'inspecteur du travail a été saisi de 416 différends individuels du travail. Tous sauf 1 cas transmis au tribunal de 1ère Instance à Kigali ont été réglés à l'amiable.

- L'inspecteur du travail signale aussi qu'il a eu à régler 7 différends collectifs du travail.

- Dans le deuxième trimestre, 247 différends individuels, ont été enregistrés et réglés à l'amiable. Il est à noter que faute de moyen de déplacement le contrôle des établissements a été insuffisant dans la préfecture de Kigali et n'a pu avoir lieu dans la préfecture de Kibungo.

... / ...

. Inspection du travail des préfectures

GITARAMA et KIBUYE:

L'inspection du travail en préfectures de Gitarama et Kibuye a été créée en mars 1969; son activité a porté surtout:

a) contrôle:

Au cours du 2ème trimestre, l'Inspecteur du travail, a multiplié ses visites de contrôle dans le centre urbain de Gitarama et ses environs immédiats surtout KABGAYI.

GITARAMA: 12 établissements ont été contrôlés plus d'une fois.

Effectif: 511 travailleurs.

KIBUYE: 5 établissements contrôlés:

effectif: 230 travailleurs.

Constatation générale: Sauf dans les grandes entreprises telles TRAFIPRO, IMPRIMERIE de KABGAYI, l'Inspecteur du travail relève que les établissements visités dans les deux préfectures ne respectent pas les dispositions en vigueur.

Les employeurs ne sont pas immatriculés à la caisse sociale, les travailleurs sont payés en-dessous du salaire minimum légal, ils n'ont pas de congés payés, de préavis en cas de licenciement et ne sont pas munis de cartes de travail, etc.

Une mission d'information a été donc entreprise et des circulaires lancées aux employeurs. Enfin il a été demandé aux auteurs d'infraction aux dispositions du code du travail et à la loi sur la sécurité sociale, de remédier à leurs situations dans les plus brefs délais.

b) Règlement des différends du travail:

Comme l'inspection du travail est récente, les travailleurs n'ont pas encore pris goût du chemin menant à l'inspection du travail. Ce qui explique le nombre restreint des cas enregistrés: 56 cas dont 10 n'ont pas pu être réglés à l'amiable et ont fait l'objet d'une transmission aux autorités judiciaires pour fixation définitive.

... / ...

3. L'Inspection du Travail des préfectures  
BUTARE et GIKONGORO:

a) contrôle:

Au cours de l'année 1969, l'Inspecteur du travail, a fait des visites de contrôle dans 53 établissements:  
Effectif: 1.490 travailleurs.

Il est constaté que les employeurs de la préfecture de Butare s'efforcent de respecter les dispositions édictées dans le domaine du travail et de la sécurité sociale. Cependant quelques amendes d'un montant total de 86.000.-Frs ont été infligées aux cas irréguliers.

b) Règlement des différends du travail:

L'Inspecteur du travail a été saisi de 114 plaintes; elles ont été réglées à l'amiable sauf 8 cas qui ont été soumis à l'autorité judiciaire .

4. L'Inspection du travail de la préfecture  
de CYANGUGU:

a) contrôle:

L'Inspecteur du travail a effectué plusieurs visites de contrôle dans 201 entreprises: 56 de ces visites avaient pour objet un contrôle spécial, tandis que 145 étaient des visites ordinaires de contrôle.

Dans ses tournées, l'Inspecteur a pu aussi touché plus de 2.000 travailleurs de son secteur.

Il est signalé en outre qu'un montant total de 60.000.- Frs d'amendes infligées aux employeurs en infraction avec les dispositions des lois, a été versé au Trésor public. En général, ces infractions consistaient dans le non-versement des cotisations-pension et risques professionnels.

b) Règlement des différends du travail:

L'Inspection du travail a été saisie de 214 plaintes dont 14 ont été transmises à l'autorité judiciaire et les autres réglées à l'amiable devant l'Inspecteur du travail.

... / ...

5. L'Inspection du travail de la préfecture  
de GISENYI:

a) contrôle:

L'Inspecteur du travail du ressort a effectué des tournées de visite dans 20 établissements.

Des amendes d'un montant de 29.200.- Frs ont été infligées aux employeurs qui ne respectaient pas les dispositions du code du travail.

b) Règlement des différends du travail:

L'Inspection du travail a été saisie de 473 cas de différends individuels du travail dont seuls 3 ont été transmis à l'autorité judiciaire pour jugement. Les autres ont pu être réglés à l'amiable.

6. L'Inspection du travail des préfectures  
RUMENGARI et BYUMBA:

a) contrôle:

L'Inspecteur du travail a effectué des contrôles dans 60 entreprises dont l'effectif s'élève à 1.544 travailleurs.

b) Règlement des conflits du travail:

L'Inspection du travail a été saisie de 93 cas de différends individuels du travail dont 3 ont été déférés au tribunal.

CHAPITRE IV.- Activités des différents bureaux  
des Services du travail et de la  
Sécurité Sociale:

1. Division de l'Emploi:

a) Remise des cartes de travail:

Pour cette rubrique, il n'y a pas eu en réalité grande activité étant donné l'épuisement des stocks d'avis d'engagement dans tous les bureaux des inspections préfectorales du travail.

... / ...

Comme dans la plupart des préfectures, ce manque d'avis d'engagement a eu lieu presque dès le début de l'année 1969, il n'est pas indiqué de faire un tableau comparatif sur cette question qui serait par ailleurs sans grande signification.

b) Centralisation des offres et demandes d'emploi:

Un petit nombre d'offres d'emploi a été communiqué au bureau de l'emploi. Cela est dû au fait que quelques employeurs sont retombés dans leur vieille routine de se faire recommander par les hommes influents du pays un bon nombre de leurs travailleurs. Les demandeurs d'emploi sans pistons, ont en outre repris leur pratique de porte à porte.

Ces pratiques sont néfastes aussi bien pour la vie de l'entreprise que pour le contrôle et l'organisation du marché du travail national. C'est pourquoi il a été rappelé aux employeurs de respecter les termes du communiqué du 28 mai 1968 concernant la centralisation des offres et demandes d'emploi.

2. Division de la sécurité sociale:

Cette division a réalisé un travail digne d'intérêt en ce qui concerne la sécurité et l'hygiène du travail. Un relevé complet des accidents du travail et des maladies professionnelles en 1969, a été fait et il est repris dans les tableaux ci-après.

Pour la meilleure lecture de ces tableaux, nous les avons établis suivant les dispositions de la recommandation du Bureau International du Travail en la matière.

Les statistiques reprennent:

- 1- le nombre d'accidents de travail par causes matérielles;
- 2- les causes matérielles des accidents du travail par branche d'activité économique;
- 3- le nombre d'accidents selon leur durée ou leur étendue et par branche d'activité économique;
- 4- le siège des lésions par causes matérielles;
- 5- la nature des lésions dues aux accidents du travail;

.... / ...

- 6- la nature des lésions par qualification professionnelle et par branche d'activité;
- 7- le taux des accidents du travail par branche d'activité économique;
- 8- le taux des accidents mortels par branche d'activité économique.

De telles statistiques des accidents du travail et des maladies professionnelles vont nous permettre dans les années à venir à mieux étudier comment prévenir efficacement ces risques.

Statistiques AT et MP.

1

STATISTIQUES D'ACCIDENTS DU TRAVAIL  
ET DE MALADIES PROFESSIONNELLES.-

		Année 1968 et 1969	
		Date: au 31 décembre.	
		1968	1969
<b>I- COTISATIONS ENCAISSEES</b>			
1. Patronales		14.484.784	14.560.173
2. Ouvrières		-	-
<b>II- PRESTATIONS SERVICES</b>			
1. Accidents du travail		4.324.543	5.432.930
2. Maladies professionnelles		2.887.800	3.845.854
<b>III- NOMBRE TOTAL D'ACCIDENTS SUR LE LIEU DU TRAVAIL</b>			
		49	64
1. Ayant entraîné une incapacité temporaire		40	34
2. Ayant entraîné une incapacité permanente		5	21
3. Ayant entraîné le décès		4	9
<b>IV- NOMBRE TOTAL D'ACCIDENTS DE TRAJET</b>			
		19	18
1. Ayant entraîné une incapacité temporaire		13	8
2. Ayant entraîné une incapacité permanente		1	7
3. Ayant entraîné le décès		5	3
<b>V- NOMBRE TOTAL MALADIES PROFESSIONNELLES:</b>			
		-	26
<b>DECLARÉES DONT CAS MORTELS</b>			
		7	8

St. AT et MP. 2

Date au 31 décembre.

Causés (agent matériel)	1 9 6 8		1 9 6 9	
	Nombre d'accidents	Pourcentage	Nombre d'accidents	Pourcentage
I. <u>Machines</u>				
1. Moteurs	4	5,304	-	-
2. Transmission				
3. Appareil de lavage	2	2,702	-	-
4. Machines, outils et machines mécaniques	12	16,212	11	10,175
II. <u>Transports</u>				
1. Chemins de fer	-	-	-	-
2. Bâteaux	-	-	1	0,927
3. Véhicules	17	22,967	22	20,370
III. <u>Explosions et incendies</u>	-		1	0,937
IV. <u>Substances toxiques: blûlantes ou corrosives</u>	2	2,702	26	24,074
V. <u>Électricité</u>	1	1,357	2	1,856
VI. <u>Chute de l'ouvrier</u>	11	14,974	15	13,888
VII. <u>Marche sur objets ou chocs contre obstacles</u>			3	2,777
VIII. <u>Chute d'objets</u>	11	14,974	11	10,175
IX. <u>Eboulements</u>	1	1,351		
X. <u>Manutention d'objets sans appareil mécaniques</u>	8	10,808	3	2,777
XI. <u>Outils à la main</u>			4	3,714
XII. <u>Animaux</u>	1	1,351	4	3,714
XIII. <u>Causes diverses</u>	4	5,304	5	4,628
Total	74	100 %	108	100 %

Causes d'accidents par branche d'Activité économique.

Causes Matérielles	Agriculture et Sylviculture	Industries Extractives	Industries Manufacturières & Ateliers	Costructions et Travaux Publics	Electricité gaz eau et serv. sanitaire	Commerce Banque Assurance, profession libérale	Transports Entrepôts Communications	Services	Activités mal désignées	Totaux	Pourcentage
I. <u>Machines</u>											
a) <u>Moteurs</u>											
b) <u>Transmissions</u>											
c) <u>Appareil de lavage</u>											
d) <u>Machines, outils et métiers mécaniques</u>		3	2	3		3				11	10,175
2. <u>Transports</u>											
a) <u>Chemin de fer</u>						1				1	0,927
b) <u>Bâteaux</u>						6	8	4		22	20,370
c) <u>Véhicules</u>	1	2	1								
3. <u>Explosions et Incendies</u>		1								1	0,927
4. <u>Substances toxiques brulantes et corosives</u>		26								26	24,074
5. <u>Electricité</u>		1			1					2	1,856
<u>Chute de l'ouvrier</u>		10				2	2	1		15	13,888
<u>Marche sur objets ou chocs contre obstacles</u>		2							1	3	2,777
<u>Chute d'objets</u>		6		2		1		1	1	11	10,175
<u>Eboulement</u>											
<u>Manutention d'objets sans appareil mécaniques</u>		2		1						3	2,777
<u>Outils à la main</u>		1		2				1		4	3,713
<u>Animaux</u>	2							2		4	3,713
<u>Causes divers</u>								5		5	4,628
<b>Total</b>	3	54	3	8	1	13	10	14	2	108	100 %

Etendue et degré d'incapacité

GENRE d'Incapacité	Durée ou Etendue	Activité Economique:											Total
		Agriculture et Sylviculture	Industries Extractives	Industries (Ateliers Manufacturières)	Constructions et Travaux Publics	Electricité gaz eau services sanitaires	Commerce Banque, Assu- rances et profession libérales	Transports Entrepôts Communications	SERVICES Activités mal désignées				
Temporaires	Deux semaines ou moins	:	:	:	4	:	2	3	:	:	1	10	
	de 2 à 4 semaines	1	4	:	:	:	:	:	2	:	:	7	
	de 4 à 13 semaines	:	3	:	:	:	1	1	:	:	:	5	
	de 13 semaines à 6 mois	:	6	1	:	:	:	:	:	:	:	7	
	de 6 mois à 1 an	:	1	:	:	:	3	:	:	:	:	4	
	de 1 an à 2 ans	:	3	1	1	:	:	:	:	:	:	5	
	de 2 ans à 3 ans	:	3	:	:	:	:	1	:	:	:	4	
6.	Inférieure à 20 %	:	17	1	3	:	5	1	1	:	28		
8.	20 % à 40 %	1	5	:	:	:	:	:	:	:	6		
9.	40 % à 60 %	:	1	:	:	:	:	3	:	:	4		
10. Permanentes	60 % à 80 %	:	:	:	:	:	1	:	:	:	1		
	80 % à 100 %	:	3	:	:	:	:	:	:	1	4		
11.	:100 %	:	1	:	:	:	:	:	2	:	3		
12.		:	1	7	:	:	1	1	1	9	20		
13. elles		3	54	3	8	1	13	10	14	2	108		

Sièges des Lésions par  
causes matérielles.

Siège des Lésions	Tête	Yeux	Tronc	Membres Supérieurs	Mains	Membres Inférieurs	Pieds	Lésions Générales	Total	Pourcentage
Causes Matérielles										
1. Machines										
a) Moteurs										
b) Transmissions										
c) Appareil de lavage										
d) Machines, outils et métiers mécanique	2		1	1	5	1	1		11	10,175
2. Transports										
a) Chemin de fer								1	1	0,927
b) Bâteaux										
c) Véhicules	6	1	4	2	2	5	1	1	22	20,370
3. Explosion Incendies								1	1	0,927
4. Substances toxiques, brûlants et corosives			26						26	24,074
5. Electricité								2	2	1,856
6. Chute de l'ouvrier				2	5	8			15	13,888
7. Marche sur objets ou choc contre obstacle	1					1	1		3	2,777
8. Chute d'objets	6		2			1	2		11	10,175
9. Eboulement										
10. Manutention d'objets sans appareil mécanique					3				3	2,777
11. Outils à la main					3		1		4	3,713
12. Animaux	1		2			1			4	3,713
Causes divers	1		1		2			1	5	4,628
Total	17	1	36	5	20	17	6	6	108	
Pourcentage	15,740	0,927	33,333	4,629	18,520	15,746	5,555	5,555		100 %

Nature de Lésions.

Nature des Lésions	: Total	: Pourcentage
1. Plaies, contusions, écorchures	: 18	: 16,696
2. Brûlures	: -	: -
3. Chocs, commotions	: 3	: 2,777
4. Coupures, Lacérations	: 2	: 1,876
5. Piquûres	: -	: -
6. Perte de membres	: 9	: 8,168
7. Luxation	: 1	: 0,953
8. Fractures	: 41	: 37,963
9. Foulure ou entorse	: 3	: 2,777
10. Asphyxie	: 1	: 0,953
11. Submersion	: 1	: 0,953
12. Divers	: 29	: 26,884
Total	: 108	: 100 %

Nature des Lésions par qualification professionnelle.

Nature des Lésions	Qualification professionnelle.										Total	Pourcentage	
	Personnes exerçant une profession libérales.	Techniciens assimilés.	Directeurs cadres administratifs Supérieurs.	Employés de Bureau	Mineurs carriers et travailleurs assimilés	Travailleurs de transports et communications	Ouvriers artisans à la production	Travailleurs spécialisés dans lesservices	Personnes ne pouvant être classées ailleurs	Vendeurs			Agriculteurs, pêcheurs et forestiers
1. Plaies, contusions, écorchures		1			6	2	4	3	1		1	18	16,696
2. Brûlures													
3. Chocs et Commotion							1	1	1			3	2,777
4. Coupures et Lacération						1	1					2	1,876
5. Piqûres													
6. Pertes de membres					1		4	2	1	1		9	8,168
7. Luxation					1							1	0,953
8. Fractures			5		17	9	3	4	2	1		41	37,963
9. Foulure ou Entorse					2						1	3	2,777
10. Asphyxie									1			1	0,953
11. Submersion						1						1	0,953
12. Divers			2		21	1	3	2				29	26,684
Total			8		48	14	16	12	6	2	2	108	
Pourcentage					44,444	12,943	14,794	11,111	5,555	1,876	1,876		100 %

Nature des Lésions par Branche  
d'activité économique.

Nature des Lésions	Activités Economiques											Total	Pourcentage
	Agriculture et Sylviculture	Industries Extractives	Industries Manufacturières	Constructions et travaux publics	Electricité, eau, gaz Services sanitaires	Commerce, Banques Assurance et profes sionslibérales	Transports, Entrepôts Communications	Services	Activités mal désignées				
1. Plaies, contusions écorchures	1	6	2	3		2	2	1	1	18	16,696		
2. Brûlures													
3. Chocs, Commotions						1		2		3	2,777		
4. Coupures et Lacération						1	1			2	1,876		
5. Piqûres													
6. Perte de membres		1				2	4	2		9	8,168		
7. Luxation		1								1	0,953		
8. Fractures		20		4		6	3	8		41	37,965		
9. Foulure et Entorses	2	1								3	2,777		
10. Asphyxie									1	1	0,953		
11. Submersion						1				1	0,953		
12. Divers		25	1	1	1			1		29	26,884		
Total	3	54	3	8	1	13	10	14	2	108			
Pourcentage	2,777	50,059	2,777	7,401	0,953	12,038	9,176	12,943	1,876		100 %		

Statistiques AT et MP.

9

Année 1969

Date: au 31 décembre.

Taux des accidents de travail (Fréquence et incidence)  
par branche d'activité économique.

Branches d'Activité Economique	Nombre d'accidents	Pourcentage
0. Agriculture-Elevage-Forêts-Pêche	3	2,777 %
1. Industries Extractives	54	50,050 %
2/3. Industries Manufacturières, Métiers	3	2,777 %
4. Constructions, travaux publics	8	7,401 %
5. Électricité, gaz, eau, Services sanitaires	1	0,953 %
6. Commerces, Banques Assurances profession libérales	13	12,038 %
7. Transports, Entrepôts, Communications	10	9,176 %
8. Activités mal désignées	2	1,876 %
9. Services	14	12,943 %
Total pourcent	108	100 %

Statistiques AT et MP.

10

Année 1969

Date: au 31 décembre.

Taux des Accidents mortels par  
Branches d'activité Economique.

Branches d'Activité	
0. Agriculture, Elevage, Forêts-Pêche	5
1. Industries Extractives	35
2/3 Industries Manufacturières, Métiers	-
4. Constructions, Travaux Publics	-
5. Électricité, gaz, eau Services Sanitaires	5
6. Commerce, Banques, Assurances Professions libérales	5
7. Transports, Entrepôts, Communications	45
8. Services	5
9. Activités mal désignées	-
Total (%)	100 %

CHAPITRE V.- Statistiques du Travail:

Le service du travail et de la sécurité sociale a lancé dès le mois de juin un questionnaire visant à obtenir des données complètes sur le nombre total des travailleurs et sur les masses globales des salaires versés au cours de l'année 1968.

Des renseignements donnés, il est constaté que le nombre des travailleurs salariés a fléchi par rapport à l'année 1967: de 66.814 travailleurs, il a passé à 64.579 en 1968 soit un fléchissement de 3,34 %.

Cette situation s'explique par le fait que:

- de nombreux établissements n'ont pas répondu à notre questionnaire malgré des rappels plusieurs fois répétés;
- plusieurs petites entreprises tenues en général par des nationaux ne se font pas enregistrer dans les délais raisonnables.

On enregistre dans certaines préfectures une forte diminution des effectifs par rapport à l'année 1967.

C'est le cas pour:

- Kigali dont l'effectif passe de 25.523 travailleurs à 18.182 travailleurs en 1968, soit une diminution de 28,76 %. Cette baisse s'explique en partie par l'apparition de plusieurs petites entreprises du bâtiment qui ne se font pas connaître aux services compétents.
- Gisenyi dont l'effectif passe pour la même période de 7.540 travailleurs à 4.072, soit un fléchissement de 46 % qui s'explique aussi en partie par le fait que dans cette préfecture le secteur minier connaît de plus en plus l'entrée dans le circuit, de nombreux artisans miniers qui ne sont pas encore déclarés au service du travail.
- Kibungo dont l'effectif passe de 5.480 travailleurs à 2.873, soit une diminution de 47,57 %: l'arrêt des activités du chantier minier des artisans de Kibungo (ULK) qui employait de nombreux travailleurs a une forte incidence sur ce taux.

Dans d'autres préfectures, un accroissement notable de l'effectif, est constaté.

... / ...

C'est le cas pour:

- Byumba où l'effectif passe de 5.260 travailleurs en 1967 à 9.543, soit une augmentation de 81,42 %. Le secteur agricole a vu son effectif augmenter du fait que le chantier théicole de la Mulindi, a dû employer une main-d'oeuvre nombreuse pour la cueillette du thé vert.
- Ruhengeri où l'effectif passe de 4.405 à 7.873, soit un accroissement de 78,72 %. Cet accroissement provient surtout du secteur des manufactures où les services des travaux publics ont dû faire appel à beaucoup de travailleurs pour l'entretien des routes.
- Cyangugu où l'effectif passe de 5.233 en 1967 à 7.032, soit un accroissement de 34,18 %.

Les préfectures de Butare, Gikongoro, Kibuye, ont connu en 1968 respectivement les augmentations de 28,58 %, 8 % et 19,56 % par rapport à 1967.

Dans la préfecture de Gitarama l'effectif passe de 5.008 travailleurs en 1967 à 4.809 en 1968, soit un fléchissement de 3,97 %.

Nous constatons aussi que certains secteurs d'activité ont accusé une augmentation sensible; c'est le cas de:

- a- Agriculture dont l'effectif passe de 12.521 travailleurs à 18.097 en 1968, soit une augmentation de 45,35 %. Ainsi les données traditionnelles qui veulent que ce soit ce secteur qui emploie un grand nombre de personnes, ont tendance à s'affirmer. Ceci s'explique par la mise en chantier de plusieurs travaux agricoles à fort coefficient de main-d'oeuvre.
- b- Manufactures dont l'effectif passe de 6.013 en 1967 à 11.077 travailleurs en 1968, soit une augmentation de 84,21 %. Cette reprise d'activité tient du fait que des établissements comme garages, ateliers de meubles, etc se multiplient dans le pays, surtout dans la préfecture de Kigali et que les Travaux publics ont eu besoin d'une nombreuse main-d'oeuvre pour mener à bien leurs activités.

... / ...

c- Transports et Entrepôts où l'effectif passe de 602 en 1967 à 1.322, soit une augmentation de 119,26 %. Ceci s'explique par l'intensification de notre réseau des transports et la réorganisation des activités d'entreposage.

d- Commerce et Banques, où l'effectif passe de 3.197 à 3.815, soit 19,33 %.

Il est constaté aussi que d'autres secteurs d'activité ont fléchi parfois pour des raisons évoquées ci-haut. C'est le cas de:

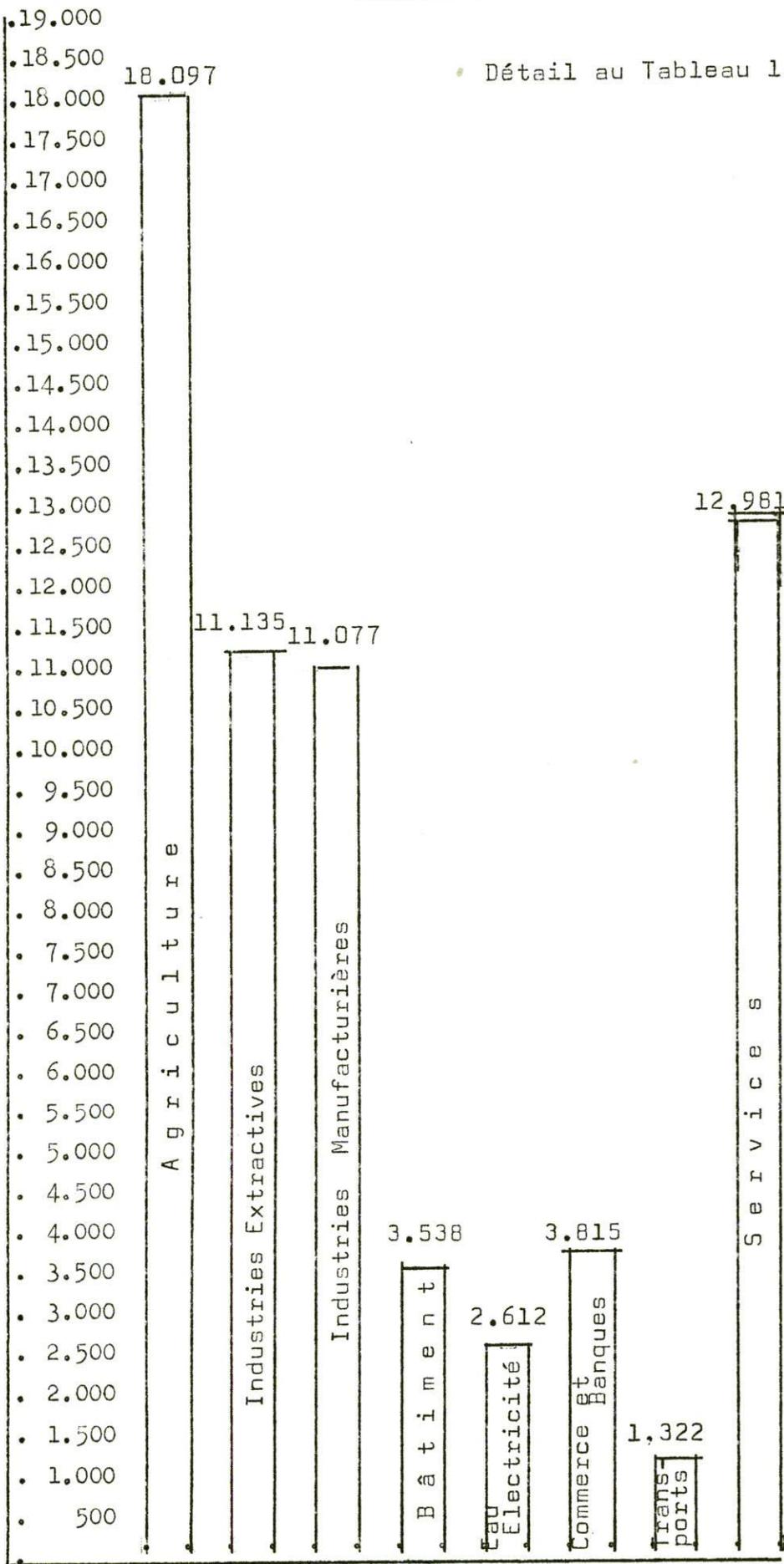
- a) Mines où l'effectif passe de 15.074 en 1967 à 11.135, soit une diminution de 26,13 %;
- b) Eau, Electricité et Services sanitaires où l'effectif passe de 3.247 en 1967 à 2.614 en 1968, soit une diminution de 19,46 %;
- c) Services où l'effectif passe de 14.992 travailleurs en 1967 à 12.981 soit une diminution de 13,34 %.

Il est à remarquer aussi que les masses globales salariales ont fléchi; de 850.262.658, en 1967, elles ont passé à 648.698.350.- Frs, soit une diminution de 23,70 %.

Enfin il est à constater au tableau n° 2 que le nombre total des travailleurs permanents va toujours croissant.

REPARTITION DES TRAVAILLEURS SALARIES  
EN 1968

Nombre total des travailleurs: 64.579



T A B L E A U N° 1.

Répartition par branche d'activité professionnelle et par préfecture des travailleurs et des salaires versés en 1968.

Préfectures:	Nombre des travailleurs par branche d'activité (1)									:total :de :travail- :leurs.	:Montant :global de :salaires :versés en :1968
	Agriculture Sylviculture	Industries Extractives	Industries Manufacturières	Construction	Eau, Électricité Service sanitaire (2)	Commerce et Banque	Transports Entrepôts	Services (3)			
KIGALI	12.093	4.069	3.759	2.140	653	1.927	1.139	2.402	18.182	324.173.000	
GITARAMA	-	949	711	292	239	533	-	2.085	4.809	55.333.370	
BUTARE	600	-	712	772	504	309	66	2.700	5.663	61.258.360	
CYANGUGU	4.691	23	694	151	181	290	77	925	7.032	48.066.830	
GIKONGORO	725	-	219	84	39	34	2	807	1.910	11.723.960	
KIBUYE	204	711	452	35	229	169	-	822	2.622	20.990.310	
GISENYI	482	1.294	835	58	261	193	21	928	4.072	51.500.150	
RUHENGERI	964	1.968	3.039	6	320	322	17	1.237	7.873	39.056.740	
BYUMBA	8.330	296	300	-	63	13	-	541	9.543	18.774.410	
KIBUNGO	8	1.825	356	-	125	25	-	534	2.873	17.821.180	
TOTAL G.	18.097	11.135	11.077	3.538	2.614	3.815	1.322	12.981	64.579	648.698.350	

(1) Travailleurs permanents et non permanents à l'exception des fonctionnaires, enseignants militaires et des domestiques au Service des privés.

(2) Regideso, AIDR, Ntaruka, Hôpitaux, Dispensaires et services d'hygiène.

(3) Services du secteur public (préfectures, communes, tribunaux et services du secteur privé (Hôtels-restaurants, Paroisses établissements scolaires).

T A B L E A U N° 2.

Répartition par branche d'activité professionnelle des travailleurs selon le caractère permanent (P) ou non (NP) de leur emploi en 1968.

Branche d'Activité Professionnelle.	:Nombre de travailleurs par qualification professionnelle										:Nombre total des travailleurs permanents (P) et non (NP)
	:M.O. étrangers :	:Empl.:oyés :	:Ouvriers :		:Manoeuvres :		:M.O. Juvénile :		:M.O. Féminine :		
			:P :	:NP :	:P :	:NP :	:P :	:NP :	:P :	:NP :	
Agriculture et Sylviculture	30	414	971	20	6.809	2.009	7.115	669	30	30	P=15.369 NP= 2.728
Industries Extractives	111	194	1.222	-	6.708	2.775	62	49	4	10	P= 8.301 NP= 2.834
Industries Manufacturières	128	649	1.387	9	7.163	1.345	2	56	338	-	P= 9.667 NP= 1.410
Construction	.63	32	1.136	-	1.667	514	-	126	-	-	P= 2.890 NP= 640
Eau, électricité: service sanitaire	81	488	716	8	1.031	189	10	7	69	15	P= 2.395 NP= 219
Commerce et Banque	56	730	1.217	-	976	746	15	28	47	-	P= 3.041 NP= 774
Transports Entrepôts	32	252	347	-	650	2	2	6	31	-	P= 1.314 NP= 8
Services	103	3.264	4.041	45	2.602	2.258	125	188	317	38	P=10.452 NP= 2.529
TOTAL Général	604	6.023	11.037	82	27.606	9.838	7.331	1.129	836	93	P=53.437 NP=11.141

T A B L E A U N° 3

Montant des salaires globaux versés en 1968 par branche d'activité professionnelle et par préfecture

	Agriculture Sylviculture	Industries Extractives	Industries Ma- nufacturières	Construction	Eau-Électr. Service sanit.	Commerce et Banque	Transports Entrepôts	Service	Total
KIGALI	27.661.638	64.284.294	69.415.646	39.732.563	11.145.588	52.375.853	30.340.266	29.217.152	324.173.000
GITARAMA	-	5.184.323	6.367.000	4.872.850	3.182.826	19.020.748	-	16.705.624	55.333.371
BUTARE	8.402.638	-	5.549.823	4.760.000	7.772.917	3.684.788	1.215.620	29.872.577	61.258.363
CYANGUGU	23.901.604	79.050	5.122.294	1.019.197	2.382.858	2.259.541	2.272.420	11.029.867	48.066.831
SIKONGORO	3.094.200	-	1.862.032	392.593	238.853	195.780	12.700	5.927.809	11.723.967
KIBUYE	367.927	7.546.515	2.929.114	304.055	2.637.097	540.617	-	6.664.999	20.990.318
SISENYI	2.477.528	4.177.637	28.392.480	398.309	4.905.021	3.982.493	180.273	6.986.414	51.500.155
RUHENGERRI	5.103.065	10.109.869	6.772.860	-	5.970.350	1.827.623	389.400	8.883.579	39.056.746
BYUMBA	9.065.984	3.926.688	1.447.672	-	930.993	73.200	-	3.329.876	18.774.413
KIBUNGO	-	10.881.121	1.234.133	-	1.254.709	157.717	-	4.293.506	17.821.186
TOTAL G.	80.074.584	106.189.497	129.093.054	51.479.567	40.421.212	84.118.360	34.410.679	122.911.397	648.698.350

T A B L E A U N° 4.

Répartition des Etablissements de toute nature d'après le nombre de travailleurs et employés.

Etablis- sements	Agricul. Sylvicul.	Industr. Extract.	Industr. Manuf.	Constru- ction	Eau, élé- tricité service sanit.	Commerce Banque	Transp. Entrep.	Ser- vice	Total
Plus de 1000	3	5	2	-	-	-	-	-	10
de 500 à 999	3	6	1	3	-	1	1	1	16
de 100 à 499	17	5	24	7	4	7	2	27	93
de 50 à 99	11	2	6	3	11	4	4	54	95
de 20 à 49	1	13	20	3	21	15	6	83	162
de 5 à 19	4	2	17	4	31	72	6	122	258
moins de 5	3	1	7	2	31	162	7	39	252
Total général	42	34	77	22	98	261	26	326	886

T A B L E A U N° 5A.

Nombre et répartition des travailleurs dans l'agriculture et la sylviculture.

Préfectures:	Travailleurs par qualification										: Nombre :	Montant	
	M.O. :	Empl :	Ouvrier :	Manoeuvre :	Juvenile :	Féminine :	de tra :	vail :	total :	global des			
étran :	oyés :	gère :	P :	NP :	P :	NP :	P :	NP :	P :	NP :	leurs :	1968	salaires
													versés en
KIGALI	6	217	262	-	1.263	325	10	10	-	-	2.093	27.661	638
GITARAMA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BUTARE	13	16	90	-	446	35	-	-	-	-	600	8.402	638
CYANGUGU	3	31	192	-	1.919	1.202	935	379	-	30	4.691	23.901	604
GIKONGORO	-	-	74	-	631	-	20	-	-	-	725	3.094	200
KIBUYE	-	17	12	-	85	90	-	-	-	-	204	367	927
GISENYI	-	11	89	20	130	112	-	120	-	-	482	2.477	528
RUHENG'ERI	1	47	56	-	535	245	-	80	-	-	964	5.103	065
BYUMBA	7	67	196	-	1.800	-	6.150	80	30	-	8.330	9.065	984
KIBUNGO	-	8	-	-	-	-	-	-	-	-	8	-	-
TOTAL G.	30	414	971	20	6.809	2.009	7.115	669	30	30	18.097	80.074	584

T A B L E A U N° 5B

Nombre et répartition des travailleurs dans les industries extractives.

Préfectures:	M.O.:		Travailleurs par qualification								Nombre total de travailleurs	Montant global des salaires versés en 1968
	étrangers	Empl.oyés	Ouvrier		Manoeuvre		M.O. Juvenile		M.O. Féminine			
	gère		P	NP	P	NP	P	NP	P	NP		
KIGALI	46	68	524	-	2.373	1.024	20	10	4	-	4.069	64.284.294
GITARAMA	-	55	288	-	192	372	42	-	-	-	949	5.184.323
BUTARE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CYANGUGU	-	1	1	-	1	18	-	2	-	-	23	79.050
GIKONGORO	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
KIBUYE	1	4	-	-	253	453	-	-	-	-	711	7.546.515
GISENYI	1	23	212	-	1.015	43	-	-	-	-	1.294	4.177.635
RUHENGERRI	-	8	37	-	1.224	677	-	12	-	10	1.968	10.109.865
BYUMBA	3	2	1	-	168	122	-	-	-	-	296	3.926.685
KIBUNGO	60	33	159	-	1.482	66	-	25	-	-	1.825	10.881.125
TOTAL G.	111	194	1.222	-	6.708	2.775	62	49	4	10	11.135	106.189.495

T A B L E A U N° 50.

Nombre et répartition des travailleurs dans les industries manufacturières.

Préfectures	I. é. cyés	Empl. :	Travailleurs par qualification								:Nombre :total	:Montant :général des		
			Ouvriers		Manoeuvres		M.O.		Juvenile				Féminine	
			P	NP	P	NP	P	NP	P	NP			P	NP
CALI	08	315	724	-	1.450	993	1	-	178	-	3.759	69.415.640		
TARAMA	2	15	132	9	539	14	-	-	-	-	711	6.367.000		
BUTIRE	2	21	108	-	395	168	-	6	12	-	712	5.549.823		
CYANGUGU	2	9	89	-	592	2	-	-	-	-	694	5.122.294		
GIKONGORO	-	2	15	-	202	-	-	-	-	-	219	1.862.030		
KIBUYE	-	2	18	-	431	1	-	-	-	-	452	2.929.114		
GISENYI	18	30	147	-	361	91	-	40	148	-	835	28.390.480		
RUHENGERI	6	251	120	-	2.575	76	1	10	-	-	3.039	6.772.860		
BYUMBA	-	2	18	-	280	-	-	-	-	-	300	1.447.672		
KIBUNGO	-	2	16	-	338	-	-	-	-	-	356	1.230.133		
TOTAL G.	128	649	1.387	9	7.163	1.345	2	56	338	-	11.077	129.050.050		

T A B L E A U N° 5D.

Nombre et répartition des travailleurs dans les constructions.

Préfectures:	M.O.:	Empl.:	Travailleurs par qualification								M.O.:	M.O.:	:total :	Montant
			Ouvriers:		Manoeuvres		Juvenile		Féminine					
:étranger:	:oyés:	:gère :	P	NP	P	NP	P	NP	P	NP	leurs :	travail	salaires	versés en
:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	1968
KIGALI	57	16	667	-	1.289	111	-	-	-	-	-	2.140	39.732.563	
GITARAMA	-	4	215	-	70	3	-	-	-	-	-	292	4.872.850	
BUTARE	-	9	152	-	235	250	-	126	-	-	-	772	4.760.000	
CYANGUGU	-	2	84	-	65	-	-	-	-	-	-	151	1.019.197	
GIKONGORO	-	-	4	-	-	80	-	-	-	-	-	84	392.593	
KIBUYE	-	1	6	-	2	26	-	-	-	-	-	35	304.055	
GISENYI	-	-	8	-	6	44	-	-	-	-	-	58	398.309	
RUHENGERRI	6	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6	-	
BYUMBA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
KIBUNGO	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
TOTAL G.	63	32	1.136	-	1.667	514	-	126	-	-	-	3.538	51.479.567	

T A B L E A U N° 5E.

Nombre et répartition des travailleurs dans les Services des EAUX, ELECTRICITE et SERVICES SANITAIRES.

Préfectures:	M.O.:	Empl.:	Travailleurs par qualification								M.O.:	M.O.:	:total :	Montant
			:étran-oyés:		:Ouvriers:		:Manoeuvres :		:Juvenile :					
:gère :	:	:	P :	NP :	P :	NP :	P :	NP :	P :	NP :	P :	NP :	:vail- :	versés en
:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:leurs :	1968
KIGALI	11	87	201	-	298	45	-	-	11	-	653	11.145.588		
GITARAMA	8	54	76	-	76	14	-	-	10	1	239	3.182.826		
BUTARE	31	12	102	-	155	64	2	-	16	9	504	7.772.917		
CYANGUGU	3	36	50	-	63	14	-	7	8	-	181	2.382.858		
GIKONGORO	3	15	8	-	11	-	-	-	-	2	39	238.853		
KIBUYE	11	78	54	-	39	38	-	-	9	-	229	2.637.097		
GISENYI	6	35	114	-	97	3	-	-	3	3	261	4.905.021		
RUHENGERRI	6	37	50	-	213	3	4	-	7	-	320	5.970.350		
BYUMBA	-	8	8	-	46	-	-	-	1	-	63	930.993		
KIBUNGO	2	13	53	8	33	8	4	-	4	-	125	1.254.709		
TOTAL G.	81	488	716	8	1.031	189	10	7	69	15	2.614	40.421.212		

T A B L E A U N° 5 E'

Nombre et répartition des travailleurs dans les Services des Eaux et Électricité.

Préfectures :	M.O. :	Empl. :	Travailleurs par qualification								: Nombre :	Montant :
			étrangers :		Ouvriers :		Manoeuvres :		Juvénile :			
gère :	oyés :	ère :	P :	NP :	P :	NP :	P :	NP :	P :	NP :	de tra :	salaires :
											vail- :	versés en :
											leurs :	1968 :
KIGALI	3	24	89	-	219	-	-	-	-	-	335	8.271.638
GITARAMA	1	3	5	-	9	10	-	-	-	-	28	847.028
BUTARE	8	15	40	-	31	46	-	-	-	-	140	3.660.883
CYANGUGU	-	6	5	-	2	2	-	-	-	-	15	424.014
GIKONGORO	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
KIBUYE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
GISENYI	5	22	83	-	50	2	-	-	1	-	163	4.011.716
RUHENGERRI	6	27	26	-	126	2	-	-	1	-	188	3.815.850
BYUMBA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
KIBUNGO	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL G.	23	97	248	-	437	62	-	-	2	-	869	21.031.129

## T A B L E A U N° 5E''.

Nombre et répartition des travailleurs  
dans les services sanitaires.

Travailleurs par qualification professionnelle.

Préfectures :	M.O. :		Empl. :		Ouvriers :		Manoeuvres :		M.O. :		M.O. :		Nombre :	Montant
	étran- gère :	oyés :	P	NP	P	NP	Juvénile	Féminine	total	global des				
													de tra- vail- leurs :	salaires versés en 1968.
KIGALI	8	54	52	-	148	45	-	-	11	-	318	2.873.950		
GITARAMA	7	51	71	-	67	4	-	-	10	1	211	2.335.798		
BUTARE	23	110	62	-	124	18	2	-	16	9	364	4.112.034		
CYANGUGU	3	30	45	-	61	12	-	7	8	-	166	1.958.844		
GIKONGORO	3	15	8	-	11	-	-	-	-	2	39	238.853		
KIBUYE	11	78	54	-	39	38	-	-	9	-	229	2.637.097		
GISENYI	1	13	31	-	47	1	-	-	2	3	98	893.305		
RUHENGERRI	-	10	24	-	87	1	4	-	6	-	132	2.154.500		
BYUMBA	-	8	8	-	46	-	-	-	1	0	63	930.993		
KIBUNGO	2	13	53	8	33	8	4	3	1	-	125	1.254.709		
TOTAL G.	58	382	408	8	663	127	10	10	64	15	1.745	19.390.083		

T A B L E A U N° 5F.

Nombre et répartition des travailleurs dans le Commerce et Banques.

Préfectures:	M.O.:	Empl.:	Travailleurs par qualification professionnelle.										Montant global des salaires versés en 1968.
			étrangers:		Ouvriers:		Manoeuvres:		M.O. Juvénile:		M.O. Féminine:		
gère :	oyés :	gère :	P :	NP :	P :	NP :	P :	NP :	P :	NP :	P :	NP :	leurs :
KIGALI	41	428	620	-	595	202	8	2	31	-	1.927	52.375.853	
GITARAMA	1	109	185	-	175	53	2	-	8	-	533	19.020.748	
BUTARE	1	85	82	-	23	116	-	-	2	-	309	3.684.788	
CYANGUGU	3	32	97	-	53	88	3	14	-	-	290	2.259.541	
GIKONGORO	-	1	8	-	16	9	-	-	-	-	34	195.780	
KIBUYE	-	13	20	-	7	122	-	6	1	-	169	540.617	
GISENYI	9	32	100	-	36	7	2	4	3	-	193	3.982.493	
RUHENGARI	1	25	98	-	51	143	-	2	2	-	322	1.827.623	
BYUMBA	-	3	-	-	6	4	-	-	-	-	13	73.200	
KIBUNGO	-	2	7	-	14	2	-	-	-	-	25	157.717	
TOTAL G.	56	730	1.217	-	976	746	15	28	47	-	3.815	84.118.360	

T A B L E A U N° 5G.

Nombre et répartition des travailleurs dans les transports et Entrepôts.

Travailleurs par qualification professionnelle.

Préfectures :	M.O. : Empl. :		Ouvriers :		Manoeuvres :		M.O. Juvénile :		M.O. Féminine :		Nombre total :	Montant global des :
	étrangers :	oyés :	P :	NP :	P :	NP :	P :	NP :	P :	NP :		
gère :	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	leurs :	1968
KIGALI	26	219	281	-	572	2	2	6	31	-	1.139	30.340.266
GITARAMA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
BUTARE	-	5	36	-	25	-	-	-	-	-	66	1.215.620
CYANGUGU	6	26	18	-	27	-	-	-	-	-	77	2.272.420
GIKONGORO	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	2	12.700
KIBUYE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
GISENYI	-	2	8	-	11	-	-	-	-	-	21	180.273
RUHENGERI	-	-	4	-	13	-	-	-	-	-	17	389.400
BYUMBA	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
KIBUNGO	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL G.	32	252	347	-	650	2	2	6	31	-	1.322	34.410.679

T A B L E A U N° 5H.

## Nombre et répartition des Travailleurs dans les Services.

Préfectures:	Travailleurs par qualification professionnelle.											
	M.O. : étran- gère :	Empl- oyés :	Ouvriers :	Manoeuvres :	M.O. : Juvénile :	M.O. : Féminine :	Nombre : total :	Montant global des de tra- salaires versés en 1968.				
			P : NP :	P : NP :	P : NP :	P : NP :						
MIGALI	16	595	557 : 1	677 : 446	20 : 10	80 : -	2.402	29.217.152				
GITARAMA	30	597	738 : 3	373 : 248	1 : 16	71 : 8	2.085	16.705.624				
BUTARE	24	497	774 : 2	672 : 558	73 : 39	41 : 20	2.700	29.872.577				
CYANGUGU	2	242	223 : -	160 : 191	- : 98	9 : -	925	11.029.867				
GIKONGORO	-	262	281 : 30	117 : 103	- : -	10 : 4	807	5.927.809				
KIBUYE	-	349	248 : 9	55 : 144	- : 5	12 : -	822	6.664.993				
GISENYI	8	149	521 : -	114 : 97	10 : 6	19 : 4	928	6.986.414				
RUHENGERRI	23	222	457 : -	264 : 219	3 : 4	45 : -	1.237	8.883.579				
YUMBA	-	198	150 : -	90 : 81	14 : 2	6 : -	541	3.329.876				
BUNGO	-	153	92 : -	80 : 171	4 : 8	24 : 2	534	4.293.506				
TAL G.	103	3.264	4.041 : 45	2.602 : 2.258	125 : 188	317 : 38	12.981	122.911.397				

T A B L E A U N° 5H'.

Nombre et Répartition des travailleurs dans les services publics (Communaux et Préfectoraux).-

Nombre de travailleurs par qualification professionnelle.

Préfectures:	M.O. : étranger		M.O. : Ouvriers		M.O. : Manoeuvres		M.O. : Juvénile		M.O. : Féminine		: Nombre total de travailleurs :	: Montant global des salaires versés en 1968.-
	: genre :	: employés :	: P :	: NP :	: P :	: NP :	: P :	: NP :	: P :	: NP :		
KIGALI	4	467	130	-	283	183	-	-	4	-	1.071	18.820.008
GITARAMA	-	307	582	-	188	111	-	-	20	-	1.208	5.349.144
BUTARE	-	195	94	-	121	67	-	-	5	-	482	3.586.968
CYANGUGU	-	154	115	-	128	146	-	-	7	-	550	6.509.365
GIKONGORO	-	254	248	-	76	50	-	-	4	4	636	5.043.421
KIBUYE	-	260	92	-	33	125	-	-	9	-	519	2.814.072
GISENYI	-	107	172	-	52	30	-	-	10	-	371	2.358.060
RUHENGERI	3	120	165	90	199	218	-	-	36	-	831	5.540.880
BYUMBA	-	160	117	-	12	107	-	-	6	-	402	2.523.648
KIBUNGO	-	135	34	-	52	132	-	-	13	-	366	2.823.812
TOTAL G.	7	2.159	1.749	90	1.144	1.169	-	-	114	4	6.436	55.369.378

T A B L E A U N° 5H''

Nombre et répartition des travailleurs dans  
les services publics (Tribunaux-Ambassades).

Nombre de travailleurs par qualification professionnelle.

Préfectures:	M.O.:		M.O.				M.O.		: Nombre:	: Montant		
	: étranger	: employés	: Ouvriers:		: Manoeuvres		: Juvénile	: Féminine			: total	: global des
: gère	:	:	P	NP	P	NP	P	NP	P	NP	: de tra-	: salaires
:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	: vail-	: versés en
:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	: leurs.	: 1968
KIGALI	: 11:	11:	24:	-:	18:	-:	-:	-:	-:	-:	64:	1.991.503
GITARAMA	: -:	4:	-:	-:	1:	-:	-:	-:	-:	-:	5:	125.000
BUTARE	: -:	-:	22:	-:	-:	12:	-:	-:	-:	-:	34:	3.454.773
CYANGUGU	: -:	35:	24:	-:	10:	14:	-:	-:	-:	-:	83:	2.642.556
NIKONGORO	: -:	-:	-:	-:	-:	-:	-:	-:	-:	-:	-:	-
KIBUYE	: -:	2:	14:	5:	-:	-:	-:	-:	-:	-:	21:	500.504
GISENYI	: -:	-:	16:	-:	-:	-:	-:	-:	-:	-:	16:	288.000
RUHENGARI	: -:	-:	21:	-:	-:	-:	-:	-:	-:	-:	21:	-
BYUMBA	: -:	21:	-:	-:	-:	-:	-:	-:	-:	-:	21:	417.471
KIBUNGO	: -:	12:	-:	-:	3:	-:	-:	-:	-:	-:	15:	587.955
TOTAL G.	: 11:	85:	121:	5:	32:	26:	-:	-:	-:	-:	280:	10.007.762

## T A B L E A U n° 5H''''.

Nombre et Répartition des travailleurs dans  
les services privés (Religieux et Laïcs).-

Nombre de travailleurs par qualification professionnelle.

Préfectures:	M.O.:		Empl+ étran-oyés:		Ouvriers:		Manoeuvres		M.O. Juvénile		M.O. Féminine		:total de tra- vail- leurs.:	:Montant global des salaires versés en 1968.-							
	gère	:	P	NP:	P	NP	P	NP:	P	NP:	P	NP:									
KICALI	-	:	59	:	26	1	:	44	:	84	18	:	10	:	60	:	302	:	3.112.827		
KITARAMA	15	:	269	:	101	3	:	113	:	75	1	:	16	:	46	:	4	:	643	:	8.448.415
KUTARE	14	:	247	:	461	-	:	311	:	387	60	:	11	:	31	:	16	:	1.538	:	10.975.731
KYANGUGU	-	:	48	:	56	-	:	22	:	31	-	:	98	:	-	:	-	:	255	:	1.356.328
KIKONGORO	-	:	8	:	25	-	:	37	:	53	-	:	-	:	6	:	-	:	129	:	692.946
KIBUYE	-	:	87	:	134	4	:	14	:	19	-	:	5	:	3	:	-	:	266	:	3.223.038
KISENYI	3	:	21	:	266	-	:	18	:	54	1	:	4	:	-	:	4	:	371	:	2.811.009
KUHENGERI	17	:	99	:	165	-	:	45	:	17	-	:	11	:	5	:	-	:	359	:	3.153.397
KYUMBA	-	:	17	:	28	-	:	38	:	9	10	:	4	:	-	:	2	:	108	:	376.507
KIBUNGO	-	:	6	:	32	-	:	2	:	11	4	:	8	:	-	:	2	:	65	:	370.323
TOTAL G.	49	:	861	:	1.294	8	:	644	:	740	94	:	167	:	151	:	28	:	4.036	:	34.520.523

T A B L E A U N° 5H''''.

Nombre et répartition des travailleurs dans  
les Etablissements Scolaires.

Nombre des travailleurs par qualification professionnelle.

Préfectures:	M.O. : Empl+ étran-oyés gère. :		Ouvriers; Manoeuvres				M.O. : Juvénile		M.O. : Féminine		: Nombre : total : global des : de tra- : salaires : leurs. : versés en : 1968.	
			P	NP	P	NP	P	NP	P	NP		
KIGALI	1	58	377	-	332	179	2	-	16	-	965	5.292.814
GITARAMA	15	17	35	-	71	62	-	-	5	4	229	2.783.065
BUTARE	10	55	197	2	240	92	13	28	5	4	646	11.855.105
GYANGUGU	2	5	28	-	-	-	-	-	2	-	37	521.618
GIKONGORO	-	-	8	30	4	-	-	-	-	-	42	191.442
KIBUYE	-	-	8	-	8	-	-	-	-	-	16	127.379
GISENYI	5	21	67	-	44	13	9	2	9	-	170	1.529.345
RUHENGERRI	3	3	16	-	-	4	-	-	-	-	26	189.302
BYUMBA	-	-	5	-	-	5	-	-	-	-	10	12.250
KIBUNGO	-	-	26	-	23	28	-	-	11	-	88	511.414
TOTAL G.	36	159	787	32	722	383	24	30	48	8	2.229	23.013.734

T A B L E A U N° 5-1.

Répartition des travailleurs étrangers  
par branche d'activité et par préfecture.

Préfectures	Agriculture Sylviculture	Industries Extractives	Industries Manufacturières	Constructions	Eau, Électricité service sanitaire	Commerce et Banque	Transports et Entrepôts	Service	Total
KIGALI	6	46	98	57	11	41	26	16	301
GITARAMA	-	-	2	-	8	1	-	30	41
BUTARE	13	-	2	-	31	1	5	24	76
CYANGUGU	3	-	2	-	3	3	26	2	39
GIKONGORO	-	-	-	-	3	-	-	-	3
KIBUYE	-	1	-	-	11	-	-	-	12
GISENYI	-	1	18	-	6	9	-	8	42
RUHENGERI	1	-	6	6	6	1	-	23	43
BYUMBA	7	3	-	-	-	-	-	-	10
KIBUNGO	-	60	-	-	2	-	-	-	62
TOTAL G.	30	111	128	63	81	56	57	103	629

T A B L E A U N° 6A.

Niveau des salaires moyens annuels par  
branche d'activité et par Préfecture.

Préfectures	Agriculture Sylviculture	Industries Extractives	Industries Manufacturières	Constructions	Eau-Électricité service sanitaire	Commerce et Banque	Transports et Entrepôts	Service
KIGALI	13.216	15.814	18.466	18.566	17.068	27.179	26.637	12.163
GITARAMA	-	5.462	8.954	16.687	13.317	35.686	-	8.012
BUTARE	14.004	-	7.794	6.165	15.422	11.924	18.418	11.063
CYANGUGU	5.095	3.436	7.380	6.749	13.164	7.791	29.511	11.924
GIKONGORO	4.267	-	8.502	4.673	6.124	5.758	6.350	7.345
KIBUYE	1.803	10.613	6.480	8.687	11.515	3.198	-	8.108
GISENYI	5.140	3.228	34.002	6.867	18.793	20.634	8.584	7.528
RUHENGERRI	5.293	5.137	2.228	-	18.657	5.675	22.905	7.181
BYUMBA	1.088	13.265	4.825	-	14.777	5.630	-	6.155
KIBUNGO	-	5.962	3.466	-	10.037	6.308	-	8.040

T A B L E A U N° 6B.

Niveau des salaires moyens journaliers par  
branche d'activité et par préfecture.

Préfectures	Agriculture Sylviculture	Industries Extractives	Industries Manufacturières	Constructions	Eau-Électricité service sanitai re.	Commerce et Banque	Transports Entrepôts	Services
KIGALI	44	52	61	61	56	90	88	40
GITARAMA	-	18	29	55	44	118	-	26
BUTARE	46	-	25	20	51	39	61	36
CYANGUGU	16	11	24	22	43	25	98	39
GIKONGORO	14	-	28	15	20	19	21	24
KIBUYE	6	35	21	28	38	10	-	27
GISENYI	17	10	113	22	62	68	28	25
RUHENGERRI	17	17	7	-	62	18	76	23
BYUMBA	3	44	16	-	49	18	-	20
KIBUNGO	-	19	11	-	33	21	-	26

T A B L E A U N° 7.

Répartition en pourcentage des salariés et leurs salaires par branche d'activité en 1968.

	:Salariés par: :Secteur :	:Salariés :pour toutes :les branches:	: %	:Salaires par: :Secteur :	:Salaires :pour toutes :les branches:	: %
Agriculture et Sylviculture	: 18.097	: 64.579	: 28,02	: 80.074.584	: 648.698.350	: 12,3
Industries Extractives	: 11.135	: 64.579	: 17,24	: 106.189.497	: 648.698.350	: 16,4
Industries Manufacturières	: 11.077	: 64.579	: 17,15	: 129.093.054	: 648.698.350	: 19,9
Constructions	: 3.538	: 64.579	: 5,48	: 51.479.567	: 648.698.350	: 7,9
Eau-Electricité Service sanitaire	: 2.614	: 64.579	: 4,05	: 40.421.212	: 648.698.350	: 6,4
Commerce et Banque	: 3.815	: 64.579	: 5,91	: 84.118.360	: 648.698.350	: 13,0
Transports et Entrepôts	: 1.322	: 64.579	: 2,05	: 24.410.679	: 648.698.350	: 5,4
Services	: 12.981	: 64.579	: 20,1	: 122.911.397	: 648.698.350	: 19,6

T A B L E A U N° 8.

Comparaison entre l'importance numérique des  
salariés par rapport au total des hommes adultes  
valides par préfecture en 1966 et en 1968 (de 18 à 55 ans).

Préfectures:	1 9 6 6			1 9 6 8		
	:Hommes :adultes :valides :(H.A.V.):	:Salariés	: %	:Hommes :adultes :valides :(H.A.V.):	: Salariés	: %
KIGALI	: 59.836	: 18.854	: 31,67	: 65.575	: 18.182	: 27,72
KITARAMA	: 91.861	: 4.590	: 4,99	: 80.559	: 4.809	: 5,96
BUTARE	: 59.588	: 4.701	: 7,88	: 100.919	: 5.663	: 5,61
CYANGUGU	: 53.929	: 7.539	: 13,97	: 49.458	: 7.032	: 14,21
GIKONGORO	: 50.864	: 1.779	: 3,49	: 63.226	: 11.910	: 3,02
KIBUYE	: 36.657	: 1.692	: 4,61	: 46.701	: 2.622	: 5,61
GISENYI	: 64.555	: 8.105	: 12,55	: 68.351	: 4.072	: 5,95
RUHENGERI	: 77.883	: 6.618	: 8,49	: 71.787	: 7.873	: 10,96
BYUMBA	: 58.813	: 2.569	: 4,35	: 55.674	: 9.543	: 17,14
KIBUNGO	: 52.789	: 3.053	: 5,76	: 54.244	: 2.873	: 5,29
TOTAL	: 606.780	: 59.500	: 9,80	: 656.494	: 64.579	: 9,83

(1) Source: Service des Statistiques.

Salaires moyens Journaliers par branche  
d'activité et par catégorie professionnelle.

Le Service du Travail par son bureau des salaires, a mené une enquête au cours des mois de février et mars 1969, dans plus de 100 entreprises et dans chaque préfecture, pour connaître le niveau des salaires journaliers moyens pratiqués au 31 décembre 1968.

Cette enquête n'a pas porté sur le salaire journalier du manoeuvre qui reste égal à celui fixé par AP N° 64/06/061 du 2 septembre 1966.

L'enquête a porté seulement sur les catégories professionnelles suivantes: employé débutant, ouvrier et employé spécialisés, ouvrier et employé qualifiés.

BRANCHE D'ACTIVITE	CATEGORIES PROFESSIONNELLES	SALAIRES MOYENS
AGRICULTURE SYLVICULTURE	Ouvrier : spécialisé	38
	: qualifié	48
	Employé : débutant	49
	: qualifié	150
INDUSTRIES EXTRACTIVES	Ouvrier : spécialisé	44
	: qualifié	82
	Employé : débutant	58
	: spécialisé	109
	: qualifié	188
INDUSTRIES MANUFACTURIERES	Ouvrier : spécialisé	87
	: qualifié	140
	Employé : débutant	125
	: spécialisé	161
	: qualifié	470
BATIMENTS et TRAVAUX PUBLICS	Ouvrier : spécialisé	78
	: qualifié	118
	Employé : débutant	119
	: spécialisé	165
	: qualifié	160
COMMERCE et BANQUES	Ouvrier : spécialisé	89
	: qualifié	155
	Employé : débutant	84
	: spécialisé	215
	: qualifié	536
ELECTRICITE, EAU et SERVICES SANITAIRES	Ouvrier : spécialisé	104
	: qualifié	210
	Employé : débutant	90
	: qualifié	146
TRANSPORTS ENTREPOTS	Ouvrier : spécialisé	125
	: qualifié	227
	Employé : débutant	107
	: spécialisé	175
	: qualifié	253
SERVICES	Ouvrier : spécialisé	66
	: qualifié	120
	Employé : débutant	49
	: spécialisé	159
	: qualifié	210

## C O N S I D E R A T I O N S   G E N E R A L E S

Les différents services du Département ont durant l'année écoulée

poursuivi l'effort entrepris qui est surtout de sensibiliser les gens à leurs problèmes et voir avec eux les meilleures méthodes pour avancer vers le progrès social.

Cette action s'est poursuivie par le canal du personnel des foyers sociaux, des animateurs ruraux, des encadreurs coopératifs, des inspecteurs du travail.

L'enquête sur les problèmes de jeunesse, spécialement sur la délinquance, a permis aux responsables du pays, de prendre conscience des problèmes et de voir où l'action doit se porter afin de répondre aux nécessités et besoins que posent la moitié de la population rwandaise. Ce problème est essentiel et urgent à résoudre. Les années qui suivent vont préciser, étendre, et développer toutes les activités en faveur de la jeunesse rurale.

Quant au problème de l'habitat rural, le travail du CHAR n'a pu encore atteindre pleinement son but, surtout à cause de son financement très restreint.

En résumé, nous pouvons dire que malgré le grand nombre de difficultés rencontrées, dues surtout à l'incompréhension nous avons continué notre action, nous avons essayé de rechercher les meilleures manières d'atteindre notre but qui est et reste d'amener toute la population à se développer harmonieusement.

Fait à Kigali, le 30 août 1970.

LE MINISTRE DE LA FAMILLE ET DU  
DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Ch.KANYAMAHANGA.

